

CONSEIL MUNICIPAL

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PUBLIQUE

Lundi 4 octobre 2021

SOMMAIRE

Appel nominal4
Élection d'un Secrétaire5
Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 5 juillet 20216
Compte rendu des décisions prises par le Maire en application de la délégation d'attribution, pendant la période du 7 juin au 5 septembre 20217
116. Rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes de la Commune – Présentation des actions menées par la Ville de Nanterre10
117. Décision modificative n° 1 2021 du budget principal de la Ville11
118. Modification d'autorisation de programme et de crédits de paiement (AP/CP) pour les opérations pluriannuelles d'investissement14
119. Décision modificative n° 1 2021 du budget annexe de la restauration du personnel communal14
120. Reprise sur provision pour dépréciation des actifs circulants15
121. Apurement du compte 1069 « Reprise 1997 sur les excédents capitalisés – Neutralisation de l'excédent des charges sur les produits »
122. Convention de concession de service public pour la réalisation et l'exploitation de l'espace Chevreul – ZAC des Champs Pierreux – Approbation d'un avenant à la convention – Autorisation du Maire à signer l'avenant16
123. Rue du 1 ^{er} Mai – acquisition par la Ville d'une voie et d'espaces verts auprès de l'État (ministère de l'Écologie)
124. 1 allée des Primevères – Réalisation d'une résidence sociale de 130 logements par Adoma et démolition du foyer de travailleurs migrants – Garantie communale de l'emprunt PLAI
125. Modification du tableau des postes
126. Règlement du télétravail dans l'administration communale
127. Mise en œuvre du forfait post-stationnement – Renouvellement de la convention avec l'Agence nationale de traitement automatisé des Infractions (Antai)19
128. Fonds de solidarité logement – Approbation de la participation financière de la commune de Nanterre pour l'année 202122
129. Approbation de la convention cadre triennale de labellisation de la cité éducative de Nanterre et de ses annexes
130. Adhésion au label « Clef verte »
131. Crise sanitaire liée au Covid-19 : signature de la convention de subventionnement relative au « plan Vacances apprenantes » avec l'État28
132. Désignation du représentant de la collectivité, et de son suppléant, au sein du conseil d'UFR de Sciences et techniques des activités physiques et sportives (Staps) de l'université Paris Nanterre
133. Aide exceptionnelle pour le fonds de solidarité pour Haïti initié par l'association Cités unies France
134. Développement du bénévolat à Nanterre – Convention de partenariat avec l'association « Tous bénévoles »

135. Versement de subventions exceptionnelles dans le cadre du fonds d'intervention associatif 30
136. Convention de partenariat entre la Ville de Nanterre et l'association Risotto, réseau francilien pour l'essor des arts de la rue et de l'espace public31
137. Convention pluriannuelle de jumelage de la Maison de la musique de Nanterre, scène conventionnée d'intérêt national avec le lycée Joliot-Curie de Nanterre (2019-2021) – Approbation de l'avenant n° 331
138. Convention d'affermage du complexe culturel cinématographique « Les Lumières » 2018- 2023 – Approbation de l'avenant n° 232
139. Délégation de service public concernant l'exploitation du complexe cinématographique Les Lumières – Rapport annuel 202032
140. Programme d'actions de prévention des inondations 2022-2028 – Pose de repères de crue et de panneaux d'information
141. Règlement de l'appel à projets de « La bourse de la transition écologique »34
142. Modification de l'aide financière aux habitants pour l'achat d'un vélo sur l'année 202137
143. Dénomination de voies sur le territoire de Nanterre au Parc Nord et au Parc Sud38
144. Réservation de berceaux au sein d'établissements d'accueil collectif de jeunes enfants au sein de la Ville de Nanterre40
145. Maintenance, entretien, exploitation, réparation et amélioration de l'éclairage public – Autorisation à signer le marché41
146. Entretien et maintenance de la signalisation tricolore – Autorisation à signer les marchés 41
147. Réalisation de travaux de serrurerie et de métallerie au sein des bâtiments communaux – Autorisation à signer les marchés41
148. Conception, maintenance et exploitation technique du gymnase Langevin – Autorisation à signer les marchés42
149. Location et entretien d'articles textiles – Autorisation de signer les marchés42
Question orale de Mme Camille BEDIN42
Question orale de M. Christophe RIBAULT44
Question orale de Mme Barbara FEAUGAS46

La séance est ouverte à 19 heures sous la présidence de M. Patrick Jarry.

Appel nominal

M. le Maire. Je vais procéder à l'appel nominal.

- · Patrick Jarry,
- Zahra Boudjemaï,
- Samir Abdelouahed,
- · Rachid Tayeb,
- Patricia Penture,
- Jean-Pierre Bellier,
- Thérèse Ngimbous Batjôm,
- · Ousman Diaby,
- Laureen Genthon,
- Gilles Gauché-Cazalis,
- Samia Kasmi,
- Kader Selmet.
- Caroline Cor,
- Alexis Martin,
- Nadine Ali,
- Raphaël Adam,
- Nesrine Rezzag Bara,
- Éric Solas,
- Rachel Kashema,
- Julien Sage,
- Lise Cortes,
- Jean-Luc Jathières,
- Clémence Lacot,
- Mérième Faked,
- Hassan Hmani,
- Valérie Meteyer,
- Perrine Coulter,
- Joseph Nonga,
- José Pinto Martins,
- Didier Debord,
- Hakim Allal,
- Nadège Magnon,
- Thierry Denois,

- Samia Saïdj,
- Imed Azzouz,
- Assia Kachour,
- Stéphanie Lamora,
- Kenzy Gauthierot,
- Erwan Hingant,
- Nils Desmoulins,
- Madeleine Maufrais,
- Samia Boussissi-Poullard,
- Christophe Ribault,
- Éric Drouche,
- Camille Bedin,
- Bilel Boughezala,
- Barbara Feaugas,
- Hélène Decis Lartigau,
- Emmanuelle Fossati.

Sont excusées les personnes suivantes :

- Lucie Champenois a donné pouvoir à Nadège Magnon,
- Alexandrine Mounier a donné pouvoir à Patrick Jarry,
- Adam Oubuih a donné pouvoir à Barbara Feaugas.

Est absente la personne suivante :

Alexandre Guillemaud.

Élection d'un Secrétaire

M. le Maire. Je vous propose de désigner comme secrétaire de séance Thierry Denois.

Avant de commencer nos travaux, chers collègues, je voudrais exprimer ici l'émotion et la solidarité de tout le Conseil municipal avec les huit élus membres de cette assemblée qui ont fait l'objet de menaces de mort. Des plaintes ont été déposées. Une enquête de police est en cours sous l'autorité de la Direction de la sûreté territoriale des Hauts-de-Seine, en mobilisant les moyens d'investigation nécessaires, en particulier les moyens de police scientifique.

C'est une affaire qui est prise très au sérieux au plus haut niveau de l'État, comme l'a d'ailleurs indiqué le ministre de la Justice, il y a quelques jours, au tribunal de Nanterre, Le Préfet nous a apporté son soutien et le Procureur de la République m'a fait part de sa volonté de parvenir à identifier et à punir le ou les auteurs de ces menaces. Volontairement, et en accord avec eux, nous n'avons pas communiqué les noms des élus concernés. Je vous ai d'ailleurs demandé de préserver cet anonymat et je vous renouvelle ici cette demande. Je tenais à en parler à l'ouverture de ce Conseil, et je vous propose de ne pas commenter cette information que je fais en tant que Maire et Président de cette assemblée. Merci.

Je vous informe également avoir reçu, le 29 août dernier, un courrier de notre collègue Servane Courtaux m'informant de sa décision de démissionner de notre Conseil municipal suite à une mutation professionnelle qui l'amène à quitter Nanterre pour s'installer à Nantes. La règle que nous avons fixée en début de mandat est que lorsqu'un élu est amené à quitter Nanterre pour

des raisons professionnelles impératives ou familiales, il doit démissionner de son mandat d'élu. Bien entendu, nous ne pouvons que respecter la décision de Servane, même si je regrette vivement qu'elle ne puisse pas poursuivre son action d'adjointe au maire déléguée à la transition écologique, dans laquelle elle s'était engagée avec conviction et talent. En votre nom à tous, je tiens à la remercier pour le travail réalisé durant ces 18 mois, et je lui adresse tous nos vœux de réussite dans la nouvelle étape de son parcours.

Par courrier en date du 13 septembre, M. le Préfet du Département a accepté la démission de Servane Courtaux et nous a autorisés à procéder à son remplacement au sein du Conseil municipal. Conformément au Code électoral, c'est donc la candidate suivante de la liste « Nanterre pour toutes et tous » qui fait son entrée au Conseil municipal. Il s'agit d'Emmanuelle Fossati, qui habite le quartier du Mont-Valérien, que nous installons ce soir au Conseil municipal. Je lui souhaite donc la bienvenue et lui adresse toutes mes félicitations et mes vœux de réussite dans l'exercice de son mandat.

Par ailleurs, le départ de Servane Courtaux entraîne une modification dans l'organisation de l'équipe municipale. Dès demain, j'attribuerai la délégation à la transition écologique et au patrimoine communal à Alexis Martin, en tant qu'adjoint au maire, et la délégation de participation citoyenne à Emmanuelle Fossati, en tant que conseillère municipale déléguée. Enfin, nous procéderons à l'élection d'une nouvelle adjointe au Maire au prochain Conseil municipal.

Je vous informe également que, par courrier du 17 septembre, M. Alexandre Guillemaud m'a informé de la dissolution du groupe des élus « Aimer Nanterre ». Conformément aux dispositions réglementaires qui encadrent les postes de collaborateurs de groupe, la disparition du groupe « Aimer Nanterre » entraîne de fait la cessation de fonction du collaborateur de ce groupe, et je tenais à vous en informer.

Je vous informe également que j'ai demandé à deux anciens élus, Ghislaine Quilin et Pierre Creuzet, de travailler des propositions concernant la prochaine commémoration du 27 mars 2002. En 2022, cela fera 20 ans que notre ville a été plongée dans cette tragédie qui la marquera à jamais, et il nous a semblé nécessaire de marquer cette date par un événement qui reste à concevoir. Ghislaine et Pierre vont donc largement consulter et associer celles et ceux qui ont vécu ce drame, ainsi que leurs proches et leurs familles, et bien sûr les élus de cette assemblée qui souhaiteront apporter leur pierre. Je tenais à vous en informer.

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 5 juillet 2021

M. **le Maire**. Nous allons donc passer à l'ordre du jour de la séance du Conseil municipal proprement dite, avec l'approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 5 juillet. Madame Feaugas, excusez-moi, je ne vous avais point vue.

Mme Barbara FEAUGAS. Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus, chers collègues, je suis très surprise du compte rendu de la dernière séance. Tout d'abord, sur le point 68 du dernier Conseil municipal, le compte rendu note un problème de micro à ma question au sujet de la boucherie Lemasson, tandis que la séance n'a connu aucune difficulté et que ma question n'a par ailleurs pas reçu de réponse. Nos enregistrements démontrent au contraire qu'il n'y avait aucune ambiguïté à ma question et que nous n'avons pas reçu de réponse à cette question, ce qui est quand même assez surprenant.

Je suis tout aussi surprise de votre réponse lorsqu'Adam Oubuih a demandé des excuses à l'une des élus de la majorité qui m'avait traitée de raciste. Nous disposons là encore d'une vidéo où cette insulte est parfaitement audible et il est peu probable que vous ne l'ayez pas entendue. Vous nous avez soutenu qu'en fait, il n'y avait aucune vidéo que nous pouvions entendre à laquelle nous avions accès. Comme vous vous y étiez engagé, je demande à cette élue de me présenter des excuses. Je vous remercie.

M. **le Maire**. Je vous propose donc de passer à l'approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 5 juillet. L'approuvez-vous ?

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

Pour : à l'unanimité des votes exprimés

Compte rendu des décisions prises par le Maire en application de la délégation d'attribution, pendant la période du 7 juin au 5 septembre 2021

M. **le Maire**. Je vous propose de passer au compte rendu des décisions prises par le Maire en appelant de la délégation d'attribution pendant la période du 7 juin au 5 septembre. Pas de souci ? Pas de questions ? Pas de vote.

Nous passons maintenant aux questions orales des habitants et je suspends donc la séance pour leur permettre d'intervenir.

La séance est suspendue.

M. **le Maire**. La première question est une question de Mme Patricia Cerisay, sur les réfugiés afghans accueillis à Nanterre, et c'est donc Nadège Magnon qui répondra.

Mme CERISAY. J'aimerais savoir combien de personnes d'Afghanistan ont été accueillies par la ville de Nanterre, le nombre d'hommes, de femmes et d'enfants, dans quelles conditions d'hébergement et quelle aide à leur demande d'asile.

M. le Maire. Nadège Magnon.

Mme Nadège MAGNON. Le 26 août dernier, 127 réfugiés afghans ont effectivement été accueillis à l'hôtel Ibis de l'avenue Clemenceau à Nanterre par l'association Emmaüs Solidarité, à la demande de la Préfecture. Il s'agissait essentiellement de familles avec enfants – 55 enfants exactement. Quelques jours après leur arrivée, M. le Maire est allé les rencontrer avec le Préfet des Hauts-de-Seine pour témoigner de la solidarité de la Ville de Nanterre vis-àvis de ces personnes qui ont pu s'échapper de l'enfer taliban, mais également de ceux qui n'ont pas eu cette chance.

Il tenait également, au nom du Conseil municipal et de tous les Nanterriens et les Nanterriennes attachés à la tradition d'accueil de notre ville, à leur souhaiter la bienvenue à Nanterre. Le jour même de cette visite, un médecin généraliste et une infirmière du centre municipal de santé Maurice-Thorez sont intervenus pour répondre aux besoins de soins des réfugiés.

Depuis ces réfugiés, anciens journalistes, chauffeurs pour l'ambassade de France, activistes, ont été réorientés vers le dispositif national d'accueil, essentiellement vers l'est et le centre de la France. Le 24 septembre dernier, le dernier réfugié a quitté Nanterre.

Je saisis cette question pour remercier les salariés et les bénévoles de l'association Emmaüs Solidarité, qui ont organisé cet accueil, pour leur implication et leur dévouement, ainsi que ceux de l'hôtel Ibis de Nanterre. Je voudrais également exprimer tout notre soutien, toute notre solidarité au peuple afghan. Aujourd'hui encore, en Afghanistan, les établissements scolaires qui accueillaient des filles sont toujours fermés. Les opposants, les journalistes, des artistes, etc., car la liste est longue, sont pourchassés. Les libertés fondamentales sont bafouées. Je suis fière que notre ville ait accueilli ces réfugiés et, plus généralement, je suis fière que Nanterre réponde présent pour accueillir ceux qui fuient la barbarie, d'où qu'ils viennent. Je vous remercie.

M. **le Maire**. La prochaine question est posée par Daniel Lesage sur la stratégie vaccinale de la ville, et c'est Didier Debord qui répondra.

M. LESAGE. Ma question porte sur la vaccination anti-Covid à Nanterre. Des efforts importants ont été faits, avec une mise à disposition de lieux où les habitants pouvaient se rendre pour être vaccinés – cela fonctionnait bien et je crois que cela fonctionne encore d'ailleurs –, mais, maintenant, nous sommes face à un autre problème. Les gens qui étaient volontaires, ou ceux qui se sont décidés un peu contraints et forcés par la mise en place du pass sanitaire, ceux-là sont venus ou sont encore en train de venir, mais c'est en cours. Restent les personnes qui sont globalement loin du système de santé, qui sont, pour des raisons diverses, un peu à l'écart du système de santé et pour qui la vaccination est simplement quelque chose d'assez inconnu. C'est maintenant vers ces gens-là qu'il faut aller. Alors, évidemment, ce n'est pas simple. Mais voilà les personnes âgées isolées, les migrants... toute une série de publics requièrent que nous allions vers eux. Je voulais donc demander quelle est la stratégie de la municipalité par rapport à ce problème.

M. le Maire. Didier Debord.

M. **Didier DEBORD**. Bonsoir à tous. Je voudrais remercier M. Lesage pour cette question, qui recoupe une des principales préoccupations de la Ville concernant la vaccination, mais que nous pourrions étendre à l'ensemble de la politique municipale en matière de santé. Comment soigner ceux qui négligent leur santé ? Comment vacciner ceux qui, sans refuser la vaccination, ne se font pas vacciner ?

Pour ce qui est des réfractaires irréductibles à la vaccination, ceux qui sont dans le déni de l'épidémie et qui, parfois, relaient des thèses complotistes, il n'y a malheureusement pas grand-chose à faire. Par contre, plus préoccupante est la non-vaccination de ceux qui, sans être contre la vaccination, n'en font pas une priorité et considèrent à tort que la vaccination peut se passer d'eux, ou bien ceux qui attendent de voir, ceux qui, plus globalement, négligent de prendre soin d'eux, de faire soigner leurs dents, leur diabète ou leur hypertension par exemple.

Pour répondre à la question, je vais vous donner quelques données objectives. D'après les derniers chiffres communiqués par l'Assurance maladie au 5 septembre dernier, 53 850 Nanterriens étaient vaccinés, soit 56 % de la population ; 42 % de ces Nanterriens vaccinés l'ont été dans le centre de vaccination mis en place par la Ville et l'ARS – centre de vaccination qui continue aujourd'hui de vacciner autour de 600 personnes par semaine.

Il existe de grandes disparités selon les classes d'âge: 15 % des moins de 20 ans sont vaccinés, 66 % des 20-39 ans, 75 % des 40-54 ans, 79 % des 55-74 ans, taux qui retombe à 76 % pour les plus de 75 ans. Le taux de vaccination des plus de 75 ans, qui sont les plus à risque, est inquiétant, d'une part parce qu'il est plus faible que celui de classes d'âge plus jeunes, d'autre part parce qu'il évolue peu. Il existe également d'autres disparités. Sans surprise, les quartiers populaires sont moins vaccinés que les autres quartiers.

Les efforts de la Ville portent donc en priorité sur les personnes âgées, souvent isolées, qui vivent dans les quartiers populaires. Le Centre local d'information et de coordination gérontologique et le CCAS ont été mobilisés pour que, lors des appels téléphoniques en direction des personnes âgées et notamment dans le cadre des portages des repas, soit évoquée la vaccination et proposée une prise de rendez-vous, avec, selon les situations, la possibilité d'organiser le transport vers le centre de vaccination, voire de proposer la vaccination à domicile.

Au-delà des actions de la Ville sont « embarqués », si je peux employer ce terme, les professionnels de santé du territoire, les pharmaciens, mais également les services municipaux, à travers les mairies de quartier et les associations de quartier, pour convaincre les hésitants, avec un accès direct et sans rendez-vous au centre de vaccination pour ceux qui se décident à franchir le pas.

Nous comptons également sur le déploiement en ville du vaccin Pfizer, puisque celui-ci devrait être proposé en unidose dans les prochaines semaines. Nous sommes donc en train de recenser, via la communauté professionnelle territoriale de santé, les cabinets médicaux et les pharmaciens qui proposeront la vaccination au Pfizer dans ce nouveau cadre.

Enfin, un travail a été fait en direction des foyers de migrants, qui sont un autre public difficile à atteindre, avec des campagnes de vaccination dans les foyers.

M. **le Maire**. Merci. La question suivante posée par Mme Dangeard, et c'est Hakim Allal qui répondra. Mme Dangeard est dans la salle, je crois, donc vous lui donnez un micro.

Mme DANGEARD. Comment comptez-vous préparer à Nanterre les jeux Olympiques 2024 ? Quelle est l'implication de la Ville dans l'organisation et quelle place à Nanterre pour ces jeux Olympiques 2024 ?

M. le Maire. Hakim Allal.

M. Hakim ALLAL. Tout d'abord, je voudrais vous remercier de vous être déplacée parmi nous ce soir, au Conseil municipal. Je veux d'abord vous rappeler qu'à Nanterre, nous accueillerons les compétitions de natation et les finales de water-polo, sachant que la natation est considérée comme le deuxième sport olympique après l'athlétisme. Cette compétition est une des plus regardées par des centaines de millions de personnes dans le monde. Ce sera un événement d'une ampleur exceptionnelle. Nous accueillerons à Nanterre des centaines d'athlètes, des médias internationaux et des milliers de spectateurs du monde entier. Nanterre sera une ville monde.

Depuis le départ de cette aventure, la Municipalité a toujours affirmé son souhait de faire de ces Jeux 2024 un événement populaire, un événement qui associe largement les habitants de Nanterre, aussi bien en amont des Jeux que pendant les Olympiades. C'est dans cette optique que nous avons organisé cet été, en même temps que les Jeux de Tokyo, le Live des Jeux sur le parvis de l'Aréna, et soutenu l'organisation des « Jeux sont à nous » au pied des tours Aillaud, deux événements très réussis.

Dès 2022, nous tiendrons l'un des engagements du mandat, avec la mise en place d'une grande instance citoyenne consacrée à l'arrivée des jeux Olympiques et Paralympiques à Nanterre. Dans cette instance, nous associerons tous les secteurs concernés. Je pense à la population bien sûr, mais aussi au mouvement sportif (les associations, les athlètes) et au monde économique.

Nous avons participé la semaine dernière au premier Forum des collectivités hôtes organisé par le Comité d'organisation des jeux Olympiques et Paralympiques (Cojop) de Paris 2024. L'arrivée des Jeux à Nanterre va se traduire par des actions très concrètes. Avec Paris 2024, nous allons aussi organiser sur le territoire de la ville plusieurs événements pour marquer la population et les associer. En tant que collectivité hôte, Nanterre aura le grand honneur de recevoir la flamme olympique. Nous allons imaginer une grande cérémonie qui permette aux Nanterriens de vivre un moment marquant avec ce symbole par excellence des jeux Olympiques et Paralympiques. Nous allons aussi largement participer au programme des volontaires mis en place par Paris 2024. La Municipalité devine déjà l'engouement des Nanterriens pour devenir volontaire. J'ai assisté, dans le cadre de ce forum, à un témoignage d'une volontaire, qui nous a très émus.

Nous allons donc avoir une chance de vivre les jeux Olympiques de l'intérieur. Nous travaillons de concert avec Paris 2024 pour qu'un maximum de nos concitoyens puissent en bénéficier. La Municipalité ambitionne également de mettre en place un programme éducatif autour des Jeux avec les scolaires. Nous voulons qu'il existe durablement dans la ville une génération jeux Olympiques et Paralympiques.

Enfin, en 2024, au moment des Jeux, Nanterre aura son propre site de célébration, un site aux couleurs de la ville, pensé et réalisé avec les Nanterriennes et les Nanterriens. Ce lieu de festivité, ouvert à toutes et à tous, sera avec l'Aréna l'autre cœur battant des jeux Olympiques à Nanterre. Je vous remercie.

M. **le Maire**. Merci. Nous allons reprendre la séance. Il n'y a pas de débat sur les questions des habitants, donc nous reprenons la séance du Conseil municipal.

La séance est reprise.

M. le Maire. Madame Bedin, je vous laisse la parole.

Mme Camille BEDIN. Je vous remercie. Bonsoir à tous. Ce n'est pas sur le fond des questions qui ont été posées. Vous avez proposé que les habitants puissent poser des questions. Il n'y en a eu que trois ce soir. Vous en avez parlé à la réunion des Présidents de groupe la semaine dernière. J'ai une première question qui est : pouvez-vous faire part au Conseil municipal de ce que vous allez faire pour promouvoir cette possibilité pour les habitants de poser des questions lors du Conseil, de pouvoir s'exprimer en nombre plus important ? Parce qu'à mon avis, plus de questions se posent que celles que nous venons d'entendre.

Deuxième point, je profite juste du mot – je ne reviendrai pas sur le sujet – de solidarité que vous avez exprimé en début de conseil pour dire qu'à l'heure où, je pense, nous sommes tous conscients qu'il est très pénible de se faire insulter ou, pire, menacer quand nous sommes juste au service de la cité en tant qu'élu, je pense qu'il n'est pas bien qu'entre nous, nous nous insultions. Je voudrais juste témoigner mon soutien à Barbara là-dessus, et dire que ce serait sympa que la personne qui a dit cela – nous imaginons bien que cela lui a échappé dans un moment de colère – puisse simplement s'excuser. Ce sera un bon exemple vis-à-vis de nos concitoyens.

M. **Ie Maire**. Sur le sujet, c'est évidemment une pratique nouvelle et pas forcément très répandue en France. Nous avions fait une première communication à travers les véhicules de la Ville, qui avaient permis une première série. Il faut que nous relancions cette communication sous toutes ces formes, pour que plus de Nanterriens aient envie de poser des questions et puissent le faire. Il faut aussi que ce soit clair que cela peut se faire soit directement en venant au Conseil municipal – ce qui peut demander parfois un effort plus important pour certains –, soit par une vidéo, comme cela a été fait pour d'autres. En tout cas, nous tiendrons l'engagement qu'il y ait cinq questions par conseil et que nous essayions de traiter divers sujets de la vie nanterrienne qui intéressent ou préoccupent les habitants.

116. Rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes de la Commune – Présentation des actions menées par la Ville de Nanterre

M. le Maire. Je vous propose de passer au rapport 116, relatif au compte rendu des actions menées par la Ville suite aux observations définitives de la Chambre régionale des comptes de la commune. Je n'y reviens pas en détail. Vous avez vu que nous avons répondu à toutes les demandes de la Cour régionale des comptes sauf une, qui est celle de transférer les actions de la SPLNA à POLD. Évidemment, les conditions actuelles et l'incertitude qui pèse sur le devenir des EPT ne rendent pas possible ce transfert. D'ailleurs, d'autres communes de cet EPT, qui ont également des SPLA – je pense à Rueil – ne l'ont pas fait non plus et ont même posé la question de l'existence de ces EPT. Nous verrons donc.

Nous rentrons maintenant dans une période préélectorale. Je ne sais pas si ce sera un sujet de l'élection présidentielle, mais il est certain que les Communes ne peuvent pas vivre dans l'incertitude. Il n'est pas possible de leur dire tous les mois que peut-être, demain, cela va évoluer. Chacun a son opinion sur la question, mais, en tout cas, il faut forcément que soit nous restions dans la situation actuelle et nous travaillons dans ce cadre-là pour plusieurs années, soit cela évolue et il faut que cela évolue pour que les choses bougent. Les actions des entreprises publiques locales, c'est quelque chose de sérieux et nous ne pouvons donc pas les transférer comme ça. Vous avez ces précisions-là dans le rapport. Madame Feaugas.

Mme Samia BOUSSISSI-POULLARD. J'avais levé la main aussi, mais si tu veux...

M. **le Maire**. Vous allez l'avoir, ne vous inquiétez pas. Je ne vous ai pas oubliée, Madame Boussissi-Poullard.

Mme Barbara FEAUGAS. Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus, chers collègues. Il y aurait beaucoup à dire sur les quatre rappels au droit, mais je serai brève. Vous répondez donc en substance que les collaborateurs de cabinet dépassaient depuis plusieurs années le plafond du nombre de collaborateurs prévus par la strate démographique correspondant à Nanterre. Non seulement cela a duré des années, mais la réponse que vous apportez est de dire que ces mêmes emplois, qui n'ont pas été modifiés, sont réaffectés dans différentes directions ?

Enfin, vous précisez qu'il s'agit d'emplois principalement de communication. Un faisceau d'indices tendrait là à démontrer que vous maintenez en surnuméraire les postes de cabinet et que vous les déguisez en des postes rattachés à d'autres directions.

Sur les autres sujets, qui sont d'importance, vous nous dites, sans donner de précision, que des travaux d'amélioration auront lieu pour mieux connaître le patrimoine municipal, pour améliorer l'outil de suivi budgétaire et pour créer une comptabilité analytique. C'est, selon moi, très léger et insuffisant. Je vous remercie.

M. le Maire. Madame Boussissi-Poullard.

Mme Samia BOUSSISSI-POULLARD. Bonjour tout le monde, bonjour Monsieur le Maire. Ma question étant pratiquement identique à celle de Mme Feaugas, je voudrais simplement rajouter : qu'en est-il, Monsieur le Maire, des recommandations de la Cour régionale des comptes concernant la justification et les missions en nombre des chargés de mission ?

M. **le Maire**. Vous avez la réponse dedans. Nous nous sommes conformés au droit. Le nombre de collaborateurs de cabinet est respecté à la lettre. Après, pour ce qui est des collaborateurs des groupes, vous savez les évolutions que nous avons fait faire. Rien n'est donc déguisé. Nous nous sommes mis en conformité avec les règles.

Intervention hors micro de Mme Samia BOUSSISSI-POULLARD.

M. **Ie Maire**. Je vous dis que nous nous sommes mis en conformité avec les demandes de la Cour régionale des comptes. Il n'y a donc pas de vote dessus, c'est simplement un rapport que le Maire fait sur l'évolution.

117. Décision modificative n° 1 2021 du budget principal de la Ville

M. **le Maire**. Je vous propose de passer au rapport 117, relatif à la décision modificative n° 1 du budget principal de la Ville, et c'est Samir Abdelouahed qui fait la présentation.

M. Samir ABDELOUAHED. Merci, Monsieur le Maire, chers collègues. C'est donc une décision modificative qui vous est proposée aujourd'hui et qui vient ajuster les crédits prévus initialement au budget primitif voté en mars dernier. Cette année, les modifications proposées sont importantes pour trois raisons principales. La première est l'impact de la crise sanitaire, qui s'est prolongée et qui, au-delà des prévisions que nous pouvions en faire, amène des surcoûts importants, particulièrement sur les dépenses de personnel. En effet, l'application du protocole sanitaire dans le secteur scolaire, péri et extrascolaire exige un surencadrement des activités pour éviter le brassage des enfants et d'exécuter plusieurs nettoyages quotidiens dans tous les lieux fréquentés par ces enfants. Ces contraintes se sont conjuguées avec un taux d'absentéisme important lié au Covid lui-même, aux situations de fragilité donnant lieu à des autorisations spéciales d'absence, qui ont amené à des remplacements massifs. Nous avons eu jusqu'à 150 agents en ASA, qu'il a fallu remplacer pour une grande partie. À ce titre, nous devons ajouter 2 millions environ, en espérant que ce crédit sera suffisant pour faire face à la situation.

À cette situation exceptionnelle s'ajoutent deux informations nouvelles qui sont venues impacter les crédits. D'abord, la notification d'un prélèvement de 753 000 euros au titre des amendes de police. Ce prélèvement fait suite à la règle adoptée en 2018 par le législateur, qui

veut que la dépénalisation du stationnement doive garantir le même niveau de ressources pour Île-de-France Mobilités et la Région Île-de-France. C'est donc un prélèvement de 75 % des amendes de police mises sur notre territoire qui nous échappe.

D'autre part, un décret du 11 août dernier nous oblige à basculer en investissement l'aide aux maires bâtisseurs que nous avions prévue en recettes de fonctionnement. Ce sont les trois mouvements principaux de cette décision modificative.

Il faut souligner également les modifications des prévisions de péréquation, avec une hausse du FPIC à hauteur de 228 000 euros et une modification à la baisse du FSRIF, de l'ordre de 1,1 million d'euros, baisse conjoncturelle liée aux indicateurs financiers spécifiques appliqués à la Ville de Paris.

En section d'investissement, nous avons passé les écritures liées à la mise en application du protocole d'échange foncier décidé par la délibération de décembre 2018 entre la Ville et le groupement investisseur de la ZAC des Papeteries. Cette écriture prévoit un mouvement de 12 millions d'euros, tant en dépenses qu'en recettes. D'autres ajustements tiennent compte des calendriers opérationnels des projets. Au total, cette DM s'équilibre à un peu plus de 350 000 euros en fonctionnement et donc en investissement à hauteur d'un peu plus de 9 millions d'euros.

M. le Maire. Questions-réponses, Barbara Feaugas.

Mme Barbara FEAUGAS. Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus, chers collègues. Je ne reviendrai pas sur les multiples débats que nous avons eus sur l'absence d'un réel plan de relance à Nanterre. Je trouve lamentable de nous expliquer de nouveau que Nanterre doit faire face à des restrictions de l'État, tandis que notre Ville n'a jamais été aussi riche budgétairement, et qu'elle est l'une des communes les plus riches de France en budget de fonctionnement par habitant.

Sur le surcoût du Covid, pourrions-nous connaître le coût des centres de vaccination pour la Ville de Nanterre, en rappelant que l'État a non seulement fourni les doses de vaccin gratuitement, mais aussi constitué pendant plusieurs mois un vaccinodrome géant à Nanterre.

Enfin, et surtout, nous avons demandé à plusieurs reprises un plan budgétaire à trois ans et un plan sur la durée de la mandature (six ans). Nous n'avons toujours pas de réponse. Pourriezvous, s'il vous plaît, nous transmettre vos ambitions traduites en budget d'ici à la fin de la mandature ? Je vous en remercie.

- M. le Maire. D'autres questions ? D'autres interventions ? Il n'y en a pas. Peut-être, Didier, nous dis-tu un mot sur le financement du centre de vaccination ? Peut-être que tu reprécises. Il y a eu trois étapes : centre de vaccination à l'hôpital de Nanterre, puis centre de vaccination à l'espace Chevreul, puis aujourd'hui en bas de l'hôtel de Ville.
- M. Didier DEBORD. Oui, quelques éléments sur l'organisation de la vaccination et sur la prise en charge des coûts liés à la vaccination. Cela a été rappelé par M. le Maire, la Ville de Nanterre s'est portée candidate pour porter sur son territoire un centre de vaccination. Cette candidature s'est construite en partenariat avec l'hôpital de Nanterre, qui a été, dès le début de la mise en place de la vaccination, désigné comme établissement de congéloporteur, puisque je vous rappelle que, la conservation des vaccins, au tout début de la mise en place de la vaccination, n'était possible que dans des hôpitaux qui détenaient des super-congélateurs.

Dans un premier temps, la vaccination s'est donc déclinée au sein de l'hôpital, et rapidement, avec la montée en charge de la vaccination, nous nous sommes rendu compte que l'hôpital n'était pas en capacité d'accueillir plus de personnes et de passer à une phase « industrielle », si je peux utiliser ce terme en matière de vaccination. D'un commun accord avec l'hôpital et les services de l'État, la Ville de Nanterre s'est donc engagée à ouvrir un centre de vaccination sur son territoire, à l'espace Chevreul, avec une capacité pouvant atteindre 4 000 vaccinations par semaine.

Ce travail, et cette construction, s'est fait également en partenariat avec la communauté médicale présente sur le territoire communal, que ce soit l'ensemble des médecins généralistes ou spécialistes, les infirmiers ou infirmières, les pharmaciens, ainsi de suite.

Dans le cadre de la mise en place de ces centres de vaccination, l'ARS a contribué partiellement au fonctionnement de ces derniers, puisqu'elle n'a financé que les vaccins et la rémunération des professionnels de santé de vaccination. L'ensemble des autres charges liées à l'organisation et au fonctionnement des centres de vaccination sont à la charge de la collectivité territorialement porteuse du centre de vaccination. Nous transmettrons, au cours d'une prochaine séance, les éléments chiffrés précis, mais sachez :

- que la Ville a loué l'espace Chevreul, donc a payé un loyer, et qu'au-delà du loyer, l'espace nécessitait la présence de personnel, notamment de personnel de sécurité (SSIAP, des pompiers), qui devaient se charger d'assurer la sécurité de la conservation et du bâtiment et des vaccins :
- que la Ville a été amenée à recruter des personnels administratifs pour assurer le fonctionnement du centre de vaccination;
- que la Ville a bien entendu été amenée à mettre à disposition du centre de vaccination son propre personnel, que ce soit le personnel médical ou paramédical des centres de vaccination, mais aussi des personnels dits « administratifs », qui sont venus en renfort.

L'ensemble des dépenses relatives au fonctionnement du centre est bien sûr une charge pour la Collectivité, la participation reçue de l'ARS ne couvrant pas la totalité des frais qui ont été engagés par la Ville.

L'État avait ouvert un centre de vaccination à l'Aréna, qui a effectivement été financé en totalité par l'État, ce qui, à mon sens, constitue une rupture d'égalité à l'égard de l'ensemble des Collectivités qui ont porté sur leur propre budget l'organisation de centres de vaccination, et Nanterre n'est pas la seule ville concernée : d'autres villes ont été concernées.

Au regard de la vaccination et de la moindre sollicitation du centre de vaccination, nous avons décidé, après l'été, de relocaliser le centre dans des locaux municipaux au sein même de l'hôtel de Ville, puisque le centre de vaccination a été repositionné dans le hall de la Salle des congrès. Sa durée d'ouverture a été également repositionnée pour tenir compte de la demande. Il fonctionne désormais sur trois jours par semaine.

Au-delà de la vaccination, sur sollicitation du Préfet, la Ville a engagé une consultation de l'ensemble des établissements scolaires du territoire (collèges et lycées) pour mettre en œuvre la vaccination des collégiens et des lycéens. Voilà ce que je pouvais dire en complément.

M. le Maire. Un petit mot, Samir.

M. Samir ABDELOUAHED. Rapidement, pour rebondir sur le sujet du plan de relance. Il faut aussi souligner que le plan de relance des 100 milliards d'euros annoncés par le gouvernement a quand même peu profité aux villes comme Nanterre. Pourtant, et la crise l'a confirmé, Nanterre a fait le choix d'une ville qui protège. C'est une ville qui est inscrite dans les deux plus grands défis que connaît l'humanité : le vivre ensemble, mais également le défi climatique.

Je pense qu'au-delà du plan de relance, nous aurions pu parler d'une France qui protège. Une France qui protège, c'est redonner le moyen aux institutions, aux collectivités comme Nanterre, qui se voient supprimer la dotation globale de fonctionnement, qui est le principal concours de l'État aux collectivités, laquelle DGF passe de 18 millions en 2012 à 0 cette année, une péréquation qui ne cesse d'exploser et, dans le même temps, des leviers fiscaux qui s'amenuisent. Une France qui protège, c'est une France qui fait de la solidarité, du travail, mais également de l'emploi une priorité, pour permettre à tous de vivre décemment. Une France qui protège, c'est de permettre aux générations futures de subvenir à leurs besoins. Le défi climatique est central dans cette affaire. Merci.

M. le Maire. Avant de passer au vote, j'indique évidemment que, dans les documents budgétaires, Madame Feaugas, vous avez les prévisions d'investissement pour toutes les

années à venir. Dans le débat budgétaire de 2022, sans doute, la crise étant – je l'espère – derrière nous, nous pourrons avoir de la prospective crédible sur les trois prochaines années.

Je vous propose de passer au vote.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : 43 voix
- Contre : Groupe « Nanterre Ensemble »
- Abstentions: Groupe « Nous sommes Nanterre » (pouvoir de M. Oubuih à Mme Feaugas)
- Ne prennent pas part au vote : M. Jarry et M. Hmani

118. Modification d'autorisation de programme et de crédits de paiement (AP/CP) pour les opérations pluriannuelles d'investissement

- **M**. **le Maire**. Je vous propose de passer au rapport 118, relatif à la modification des autorisations de programme et de crédits de paiement AP-CP pour les opérations pluriannuelles d'investissement. Samir Abdelouahed.
- **M**. **Samir ABDELOUAHED**. La délibération 118, ce sont, comme vous l'avez dit, Monsieur le Maire, les autorisations de programme et crédits de paiement qui sont ajustées pour prendre en compte la décision modificative telle qu'elle vient de vous être présentée.
- M. le Maire. Nous votons.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : 45 voix
- Contre : groupe « Nous sommes Nanterre » (pouvoir de M. Oubuih à Mme Feaugas),
 Mme Bedin, M. Boughezala, Mme Maufrais et M. Ribault
- Ne prend pas part au vote : Mme Decis

119. Décision modificative n° 1 2021 du budget annexe de la restauration du personnel communal

- **M**. **le Maire**. Je vous propose de passer au rapport 119, relatif à la décision modificative n° 1 du budget annexe de la restauration du personnel communal. Samir Abdelouahed.
- **M**. **Samir ABDELOUAHED**. Un budget annexe de la restauration qui fait également l'objet d'une petite décision modificative qui vient ajuster les prévisions, uniquement en section de fonctionnement, sur la subvention de la Ville, qui est abaissée de 40 000 euros. Elle s'équilibre globalement à -56 790 euros. La section d'investissement reste quant à elle inchangée.
- M. le Maire. Je vous propose de passer au vote.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : à l'unanimité des votes exprimés
- Ne prennent pas part au vote : M. Boughezala, Mme Maufrais et Mme Decis

120. Reprise sur provision pour dépréciation des actifs circulants

- **M**. **le Maire**. Je vous propose de passer au rapport 120, relatif à la reprise sur provisions pour dépréciation des actifs circulants. Samir Abdelouahed.
- M. Samir ABDELOUAHED. Les dotations aux provisions qui figurent parmi les dépenses obligatoires doivent être ajustées chaque année en fonction de l'évolution du risque. Nanterre provisionne depuis 2012, et ce chaque année, pour faire face aux admissions en non-valeur et aux créances éteintes au titre du surendettement. À ce jour, le solde de notre provision est de 345 000 euros. Cette année, les admissions en non-valeur s'élèvent à la somme de 58 880 euros et les créances éteintes au titre du surendettement à la somme de 11 921 euros, soit un total de 70 802 euros.

Il vous est donc proposé une reprise d'un montant de 70 802 euros pour la dotation aux provisions pour dépréciation d'éléments d'actif.

M. le Maire. Je vous propose de passer au vote.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : à l'unanimité des votes exprimés
- Abstention : groupe « Nous sommes Nanterre » (pouvoir de M. Oubuih à Mme Feaugas)
- Ne prend pas part au vote : Mme Bedin, M. Boughezala, Mme Decis et Mme Maufrais

121. Apurement du compte 1069 « Reprise 1997 sur les excédents capitalisés – Neutralisation de l'excédent des charges sur les produits »

- **M**. le Maire. Je vous propose de passer au rapport 121, relatif à l'apurement du compte 1069 « Reprise 1997 sur les excédents capitalisés, neutralisation de l'excédent de charge sur les produits ». Cela devient compliqué. Samir Abdelouahed.
- M. Samir ABDELOUAHED. C'est un peu technique. En vue du passage à l'instruction budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2024, en remplacement de la M14, la Ville doit procéder à l'apurement de comptes qui ne seront pas repris dans la nomenclature M57. C'est le cas du compte 1069, qui avait été utilisé lors des deux précédentes réformes comptables, de 1997 et 2006. Comme le préconise la Direction générale des finances publiques, l'apurement peut s'effectuer par opération d'ordre semi-budgétaire. De plus, la DGFIP permet aux collectivités d'étaler cet apurement sur plusieurs exercices. C'est ce qui est proposé dans la délibération qui est soumise au vote, à savoir l'étalement de l'apurement du compte 1069 sur deux ans.

Il vous est donc proposé d'autoriser l'apurement du compte 1069 par opération d'ordre semibudgétaire et l'étalement sur deux ans, à concurrence de 408 775 euros en 2021 et en 2022 en section d'investissement.

M. le Maire. Je vous propose de passer au vote

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

Pour : à l'unanimité

122. Convention de concession de service public pour la réalisation et l'exploitation de l'espace Chevreul – ZAC des Champs Pierreux – Approbation d'un avenant à la convention – Autorisation du Maire à signer l'avenant

- **M**. **le Maire**. Je vous propose de passer au rapport 122, relatif à la convention de concession de service public pour la réalisation de l'exploitation de l'espace Chevreul. La parole est à Raphaël Adam.
- M. Raphaël ADAM. Merci Monsieur le Maire. Il nous est demandé ce soir d'approuver l'avenant n° 2 à la convention de concession faite à la SEMNA pour l'exploitation de l'espace Chevreul. La réalisation et l'exploitation de l'espace Chevreul ont été concédées à la SEMNA depuis maintenant un peu plus de 30 ans. Nous avions présenté en délibération, le 15 juin 2020, un projet d'avenant n° 1 pour une durée de 18 mois, pour nous permettre d'arriver à déterminer quel était l'avenir de ce bâtiment, comment nous allions l'exploiter. Nous avons arrêté le fait de pouvoir le céder effectivement à la SEMNA.

Afin de réaliser les opérations de cession, il vous est demandé de prolonger pour une durée de six mois, par avenant, cette concession.

M. **Ie Maire**. Patrick Jarry, Raphaël Adam, Julien Sage, Kader Selmet, Caroline Cor, Rachid Tayeb, Éric Solas, Nadine Ali, Christophe Ribault et Ousman Diaby ne participent pas au vote. Les autres, vous pouvez voter. Samia Kasmi ne vote pas non plus. Mais tu n'es pas au Conseil d'administration de la SEMNA? Si ? Pardon, mais cela a échappé.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : à l'unanimité des votes exprimés
- Ne prennent pas part au vote : M. Jarry, Mme Mounier (pouvoir à M. Jarry), M. Tayeb,
 M. Adam, M. Solas, M. Sage, Mme Ali, Mme Kasmi, M. Selmet, M. Ribault, Mme Cor et
 M. Diaby

123. Rue du 1^{er} Mai – acquisition par la Ville d'une voie et d'espaces verts auprès de l'État (ministère de l'Écologie)

- **M**. **le Maire**. Je vous propose de passer au rapport 123, relatif à la rue du 1^{er} Mai, acquisition par la Ville d'une voie et d'espaces verts auprès de l'État. Raphaël Adam.
- **M**. **Raphaël ADAM**. Il vous est proposé ce soir d'acquérir à titre gratuit une emprise de 3 627 m², correspondant à la rue du 1^{er} Mai, qui se trouve en lisière de l'A86 et qui appartenait en fait à l'ex-ministère de l'Équipement, ministère de l'Écologie aujourd'hui. C'est une rue qui a été entretenue depuis sa création par la Ville et il s'agit tout simplement d'une régularisation.
- M. le Maire. Je vous propose de voter.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

Pour : à l'unanimité

124. 1 allée des Primevères – Réalisation d'une résidence sociale de 130 logements par Adoma et démolition du foyer de travailleurs migrants – Garantie communale de l'emprunt PLAI

M. **le Maire**. Je vous propose de passer au rapport 124, relatif à l'allée des Primevères, réalisation d'une résidence sociale de 130 logements par Adoma et démolition du Foyer des travailleurs migrants. Il s'agit cette fois d'une demande de garantie communale de l'emprunt PLAI. C'est Samia Kasmi qui rapporte.

Mme Samia KASMI. Oui, bonsoir à toutes et tous. Effectivement, c'est classique : garantie d'emprunt que la Municipalité octroie, toujours pour le but d'obtenir un contingent. Cette délibération a toutefois une particularité : je vais sans tarder passer la parole à ma collègue Patricia Penture, qui va vous rappeler qu'à force d'acharnement et de pugnacité de la Ville de Nanterre, nous avons réussi à aboutir, au bout de plusieurs années, à ce magnifique projet.

M. le Maire. Patricia Penture.

Mme Patricia PENTURE. Merci Samia, merci Monsieur le Maire, mes chers collègues. C'est avec une grande joie que mes collègues élus du quartier Petit Nanterre et moi-même accueillons le projet de reconstruction des Primevères, datant des années 1960. Néanmoins, c'est après une longue et harassante lutte de 15 ans que la réalisation d'une résidence sociale, composée de 130 logements, voit enfin le jour. Cette réussite démontre toute la volonté de la majorité de donner une meilleure insertion urbaine dans le quartier du Petit Nanterre, mais prouve aussi la reconnaissance que nous avons pour ces travailleurs qui ont aidé à la construction de la ville de Nanterre et de La Défense.

Si nous nous félicitons de cette victoire, elle n'en reste pas moins la conséquence de problématiques plus profondes, causées par d'autres acteurs. Si, dès 2007, Adoma n'avait pas retiré de la convention Anru la rénovation des Primevères, ce qui a eu pour conséquence de priver pendant de nombreuses années ces travailleurs de l'obtention de logements décents, ces travailleurs – dont des Chibanis – n'auraient pas été forcés à rester dans des chambres de 7 m², sans cuisine ni toilettes individuelles, au mépris des normes nationales et de la décence humaine.

Cette reconstruction du foyer des Primevères nous permet aussi de saluer l'action qu'a menée toutes ces années l'association Nahda, avec la création d'un café social pour les habitants du foyer, et qui va être prolongée dans le temps, à ma plus grande satisfaction.

Cependant, les choses doivent aussi avancer en ce qui concerne les foyers du Rouget de Lisle et des Sorbiers, dont l'état préoccupant n'alerte pas encore les bailleurs Coallia et Adoma de l'urgente nécessité de procéder à la rénovation des locaux. C'est sans le moindre doute que je sais que mes collègues des quartiers concernés se battront pour que ces lieux connaissent la même finalité que les foyers des Primevères. Je vous remercie.

M. le Maire. Madame Boussissi.

Mme Samia BOUSSISSI-POULLARD. Oui, Monsieur le Maire. Merci Patricia pour avoir annoncé des nouveaux logements pour ceux qui, pour moi, ne sont plus des travailleurs mais des Chibanis qui, aujourd'hui, sont à l'âge de la retraite. Je suis ravie qu'enfin, au bout de quelques années, ils s'apprêtent quand même à avoir un logement décent, mais la question que je me pose quand même depuis plusieurs années, est la suivante : est-ce qu'aujourd'hui, ils auront quand même le droit à avoir accès à un logement social, chose qui leur a été refusée quand même pendant de nombreuses années ? Je relance cet appel puisque de nombreux Chibanis, aujourd'hui à la retraite, sont toujours demandeurs de logement social, avec des attentes qui datent de 10, 15, 20 ans, voire plus. Je vous remercie.

M. le Maire. Samia Kasmi.

Mme Samia KASMI. Madame Boussissi, c'est ce qui est fait dans notre procédure d'attribution de logement social. Il n'existe aucune difficulté à ce que les personnes qui sont en foyer

puissent avoir un logement social. D'ailleurs, certains sont attribués, et nous le faisons en fonction de la procédure, des libérations de logement qui nous reviennent, et justement, vous voyez, grâce à de telles délibérations, à des garanties d'emprunt que nous faisons systématiquement lors du Conseil municipal, cela nous permet d'avoir un contingent. Donc, rassurez-vous, tranquillisez-vous : les Chibanis sont traités comme tous les Nanterriens.

Intervention hors micro de Mme Samia BOUSSISSI-POULLARD.

Mme Samia KASMI. Non, ne m'interrompez pas, merci. Donc rassurez-vous, tranquillisez-vous, tous les Nanterriens. C'est Nanterre pour toutes et pour tous, et donc même les Chibanis ont droit au logement social.

M. le Maire. Je vous propose de passer au vote.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

Pour : à l'unanimité

125. Modification du tableau des postes

M. **le Maire**. Je vous propose de passer au rapport 125, relatif à la modification du tableau des postes dans les services municipaux, et c'est Rachel Kashema qui rapporte.

Mme Rachel KASHEMA. Comme très souvent lors des séances de Conseil municipal, je vous présente quelques modifications du tableau des postes nous permettant de réajuster et/ou de répondre aux besoins et nécessités des services.

Assez brièvement et pour les raisons évoquées plus haut, il a été décidé de supprimer quatre postes à temps partiel au sein de la Direction du développement culturel. En lien, il a été également décidé de créer six postes au sein de la Direction du développement culturel, au sein de la Direction de l'architecture et au sein de la Direction de l'action éducative. Je vous propose donc, si cela vous convient, de voter ces modifications. Merci à tous.

M. le Maire. Je vous propose de passer au vote.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : à l'unanimité des votes exprimés

Ne prend pas part au vote : M. Gauché-Cazalis

126. Règlement du télétravail dans l'administration communale

M. **le Maire**. Je vous propose de passer au rapport 126, relatif au règlement du télétravail dans l'administration communale. Rachel Kashema.

Mme Rachel KASHEMA. Conformément à la loi du 12 mars 2012, autorisant, entre autres, l'accès au télétravail aux agents du service public, et conformément au décret du 11 février 2016, qui précise les modalités de mise en œuvre de ce télétravail, nous vous en présentons ce soir le cadre réglementaire.

Comme chacun le sait, la crise sanitaire a accéléré, dans les secteurs d'activité le permettant, le développement de l'usage du télétravail. En effet, les différentes périodes de confinement nécessitant de fait une restriction des déplacements des salariés tout en leur demandant une certaine autonomie, ces situations ont tout naturellement conduit les services de la municipalité – je parle des directions, des agents ainsi que des organisations syndicales – à définir un cadre régulant et définissant le télétravail des agents des fonctionnaires de la Ville de Nanterre.

Cette réflexion collective a abouti à l'élaboration d'un règlement du télétravail au sein de l'administration communale. Ce règlement respecte le cadre fixé par le projet d'administration et il concourt également à l'engagement de l'administration communale dans la transition écologique.

Vous avez tous reçu ce règlement et je vous propose donc de l'adopter ce soir, si vous le voulez bien. Merci à tous.

M. le Maire. Je vous propose de passer au vote. Avant, Barbara Feaugas, vous avez la parole.

Mme Barbara FEAUGAS. Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus, chers collègues. Le télétravail peut constituer un outil fort d'amélioration de la qualité de vie au travail des agents, mais aussi l'opportunité de revoir les modalités de travail et d'amélioration du service rendu aux Nanterriens. Elle est enfin l'opportunité de dégager, par exemple en mutualisant les locaux, des marges budgétaires non négligeables.

Nous avons deux questions : avez-vous entamé le travail de réflexion sur l'usage des locaux et des moyens qui pourraient être dégagés ? Deuxième question : le passage au télétravail a-t-il fait l'objet de formation des agents et d'un appui financier aux agents, notamment pour la prise en charge de l'électricité, du chauffage ou des repas à distance ?

M. le Maire. Madame Bedin.

Mme Camille BEDIN. J'allais dire la même chose que Mme Feaugas. Nous sommes parfaitement alignées ce soir. C'est très bien.

M. le Maire. Rachel, des précisions.

Mme Rachel KASHEMA. Concernant l'appui financier, cela a été acté avec les différentes organisations syndicales. Oui, de nombreuses choses sont prises en charge pour les salariés qui télétravaillent. De nombreuses formations ont déjà débuté et continuent de se faire au sein de la municipalité pour permettre justement aux salariés d'acquérir une certaine autonomie dans leur travail. Donc, oui, tout a été fait, et en accord avec les directions, les agents et leurs représentants syndicaux.

M. le Maire. Pour les locaux, nous travaillons pour l'avenir, bien sûr.

Mme Rachel KASHEMA. Également.

M. le Maire. Je vous propose de le voter.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

Pour : à l'unanimité des votes exprimés

Ne prend pas part au vote : Mme Bedin

127. Mise en œuvre du forfait post-stationnement – Renouvellement de la convention avec l'Agence nationale de traitement automatisé des Infractions (Antai)

M. **le Maire**. Je vous propose de passer au rapport 127, relatif à la mise en œuvre du forfait post-stationnement, renouvellement de la convention avec l'Agence nationale de traitement automatisé des infractions. La parole est à Nesrine Rezzag Bara.

Mme Nesrine REZZAG BARA. Le 1^{er} janvier 2018, la réforme du stationnement a engendré une décentralisation du stationnement, transférant ainsi l'intégralité de la politique de stationnement payant sur voirie aux collectivités, donc fixation du tarif, contrôle.

En 2017, le Conseil municipal avait fixé ce montant à 23 euros. Une convention a été passée avec l'Agence nationale de traitement automatisé des infractions (Antai), organisme d'État ayant la capacité d'identifier les usagers sur la base des plaques d'immatriculation pour

l'émission des avis de paiement du forfait post-stationnement par courrier aux usagers. Je ne reviendrai pas sur tout ce que Samir a dit tout à l'heure sur le poids des collectivités sur la question des pénalités au niveau de ces postes de stationnement.

Ce soir, il vous est proposé d'approuver les termes de la convention entre l'Agence nationale de traitement automatisé des infractions et la Collectivité pour la mise en œuvre du forfait de stationnement, et d'autoriser M. le Maire à signer lesdites conventions.

- M. le Maire. Nous allons voter. Avant Monsieur Drouche, vous avez la parole.
- M. Éric DROUCHE. Bonsoir Monsieur le Maire, mes chers collègues. Juste une petite question et une grande réflexion par rapport au stationnement en interne.

Étant donné que les employés de la mairie de Nanterre sont chargés de procéder au contrôle des stationnements et de verbaliser, le cas échéant, des personnes qui n'auraient pas respecté le stationnement, ou qui n'auraient pas payé, ou qui se garent sur des emplacements interdits, je pense qu'il faudrait réfléchir sur le contrôle, même s'il est en train d'être abordé parce que vous avez recruté des personnes qui vont s'en charger. Je profite de l'occasion pour dire que j'ai été personnellement touché par des contrôles et des verbalisations iniques parce que motivés par rien, des adresses qui n'existent pas, un stationnement sur une place handicapé alors que ce n'est pas une place handicapé. Le souci est que l'agent met la contravention et qu'après, c'est automatisé. C'est la personne qui est dans son bon droit qui doit faire un recours et il n'existe aucune possibilité de retour en arrière.

Si vous ne contrôlez pas vos agents, vous allez avoir des procédures, parce que je pense que les citoyens vont en avoir marre d'être verbalisés quand ils ne doivent pas l'être. Je pense que cela va mettre un frein au dialogue social et aussi à votre volonté d'avoir une ville pour toutes et pour tous. Je ne parle pas que pour moi, parce que si je commets une infraction, bien entendu, je la paye immédiatement - et c'est facile parce qu'on rentre les numéros de carte bleue et c'est payé immédiatement. Sauf que, quand l'infraction n'existe pas, beaucoup de questions se posent, sur la formation de ces agents, qui sont habilités par vous-même, par délégation, à faire ce travail, mais aussi sur la raison de ces verbalisations. Je ne vais pas vous faire offense du reste, mais nous avons beaucoup de doutes sur le fait que certaines personnes soient verbalisées et d'autres non. Il serait quand même souhaitable d'y remédier, même si vous êtes en train de le faire – j'ai rencontré votre nouveau Directeur de la tranquillité, qui m'a assuré de son entière responsabilité et volonté, avec Mme Bara, de remédier à pas mal de choses. En l'occurrence, là, nous parlons quand même de verbalisations qui n'ont pas lieu d'être. Le problème est que cela engage votre responsabilité, Monsieur le Maire, et cela ne me fait pas sourire parce que quand j'en arrive à recevoir des 400 euros sur des verbalisations qui n'existent pas et que cela me prend trois ou quatre heures pour rédiger et envoyer un recommandé que je paye, je n'ai pas envie de plaisanter. Et ce ne sont pas les 100 euros d'indemnité que j'ai par mois en tant qu'élu qui vont me payer. Je suis quand même élu à la ville de Nanterre. Ce n'est pas que j'ai un droit supplémentaire, mais je profite de l'occasion aussi pour dire que j'en ai marre d'être verbalisé par des agents qui ne sont pas contrôlés et qui font un petit peu n'importe quoi. Je vous remercie.

M. le Maire. Madame BOUSSISSI-POULLARD, vous avez la parole.

Mme Samia BOUSSISSI-POULLARD. M. Drouche n'est pas le seul à qui cela est arrivé. C'est aussi arrivé à un certain nombre de personnes dans l'assemblée et à bon nombre de citoyens. Cela m'est arrivé à moi-même. C'est arrivé à d'autres personnes qui nous ont fait remonter. Nous en sommes arrivés à un point où nous devons faire des photos là où nous nous garons et où nous sommes obligés de prendre des témoins pour prouver ce que nous avançons. Donc nous préférons effectivement vous l'annoncer ce soir pour éviter vraiment toute... Le dialogue social est là, OK; la solidarité, je veux bien, mais je respecte tout travail de tout policier, qu'il soit municipal ou national, mais, au niveau de la police municipale, j'espère que, cette fois-ci, nous serons entendus et que nous n'aurons pas besoin de monter bien haut, parce que nous allons faire des recours. Je trouve qu'en arriver à des montants de 1 300 euros ou 1 400 euros – M. Saint-Gal est au courant puisqu'il a été vu et entendu par plusieurs personnes et par Éric –, il va falloir, à un moment donné, faire stop. Merci.

M. le Maire. Nesrine Rezzag Bara.

Mme Nesrine REZZAG BARA. Rapidement. Encore une fois, au lieu d'aller taper face à la porte des agents, je pense qu'il aurait été plutôt judicieux et responsable de votre part d'écrire directement à la Maire adjointe. Et, Monsieur Drouche, mon nom de famille est Rezzag Bara Nesrine et pas Mme Bara.

Je rappelle tout simplement, mais je pense que vous l'avez aussi oublié, que les agents des ASVP sont assermentés pas par M. le Maire, mais par le Procureur, que c'est une assermentation au niveau de la Préfecture.

Je suis par ailleurs, bien évidemment, ravie aussi d'entendre dans cette assemblée que la Ville de Nanterre fait respecter le stationnement payant, parce que c'est aussi la demande des Nanterriens et que c'est important. Nous sommes sur la lutte contre les incivilités. Nous travaillons avec les différents partenaires, avec les bailleurs pour éradiquer les problématiques des voitures ventouses et épaves. Nous travaillons avec la brigade de lutte contre les incivilités pour faire respecter le stationnement, que ce soit au centre-ville ou au marché – par exemple, je vois Kader Selmet, on me demande souvent... et c'est important. On est en train de dire tout et n'importe quoi. Les agents de la Ville n'ont pas une feuille de route, ni de l'adjointe ni de M. le Maire, indiquant qui ils vont verbaliser. J'ai également aussi des amendes, comme certains l'ont, parfois cela peut arriver, mais vous dites tout et n'importe quoi, si je peux me permettre.

Encore une fois, l'attitude, irresponsable de votre part, que vous avez eue auprès des agents du 18e étage est inacceptable, et je le dis devant cette séance-là aujourd'hui.

M. le Maire. Je vous propose, sur ce, de voter ce rapport.

Exclamations dans la salle.

Mme Samia BOUSSISSI-POULLARD. [hors micro] On ne peut pas...

M. Éric DROUCHE. [hors micro] Monsieur le Maire, attendez...

M. le Maire. Vous avez mis en cause les agents. « Vous ne pouvez pas » : si, je peux !

Mme Samia BOUSSISSI-POULLARD. [essaie d'intervenir hors micro]

M. **le Maire**. Je vous ai écoutée comme tout le monde. Vous avez mis en cause les agents et l'organisation qui a été mise en place. Mme Nesrine Rezzag Bara vous répond. Elle vous dit qu'elle ne pense pas que les démarches que vous avez faites en direction du personnel étaient souhaitables comme celles-là. Il n'en demeure pas moins que nous sommes attentifs à toutes les remarques qui nous remontent, mais effectivement, il est important que les employés de la Ville sur cette tâche travaillent et fassent en sorte que, dans notre ville, le stationnement devienne une chose respectée. Nous avons répondu aux questions que vous avez posées.

Sur ce, je passe au vote.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

Pour : à l'unanimité des votes exprimés

- Abstention : Mme Boussissi-Poullard, M. Drouche

Ne prend pas part au vote : Mme Decis

128. Fonds de solidarité logement – Approbation de la participation financière de la commune de Nanterre pour l'année 2021

M. **le Maire**. Je vous propose de passer au rapport 128, relatif au fonds de solidarité du logement, approbation de la participation financière de la commune de Nanterre. C'est Caroline Cor qui rapporte.

Mme Caroline COR. Merci Monsieur le Maire. Il s'agit de l'approbation de la participation financière de la Ville au fonds de solidarité logement pour l'année 2021. Nous le faisons chaque année et, chaque année, nous constatons hélas la même chose, c'est-à-dire la réduction constante du nombre d'aides aidées.

C'est un dispositif qui vise à accorder des aides aux ménages qui sont en difficulté, soit pour accéder à un logement, soit pour s'y maintenir. Ce dispositif était, il y a longtemps, géré par la Ville. Il a été repris par le Département depuis 2015. Nous – la Ville de Nanterre et le CCAS – décidons chaque année de continuer à participer financièrement à ce dispositif, tout en nous interrogeant très fortement sur les raisons pour lesquelles les aides accordées diminuent d'année en année.

Le Département, en juillet 2020, a annoncé un nouveau règlement intérieur qui pouvait laisser espérer que ces aides soient accordées de façon plus fluide et plus efficace. Ce nouveau règlement intérieur a adopté le quotient de la Caf pour fixer les critères en termes de ressources, a simplifié les procédures d'accès, mais, hélas, ces nouvelles règles n'ont visiblement pas été suffisantes pour inverser la tendance. J'ajouterai personnellement que l'insuffisance du nombre d'aides aidées sur le fonds de solidarité logement s'explique aussi par le dysfonctionnement et le trop grand nombre de postes vacants auprès des services départementaux, qui empêchent l'accompagnement social qui permet l'instruction des dossiers d'aide au logement.

Ainsi, en 2020, 233 aides ont été allouées au titre de l'accès au logement, contre 435 en 2018. Pour ce qui est du maintien dans le logement, 182 aides ont été accordées au lieu de 323 en 2018. Nous allons donc évidemment être toujours très attentifs à l'impact de ces changements pour les Nanterriens, en regardant sur une année de plein exercice, depuis ce nouveau règlement intérieur.

Pour 2021, la participation de la Ville pour le volet logement est fixée à 14 588,71 euros. Cela correspond à 15 centimes d'euros par habitant. Pour le volet énergie, le CCAS participera cette année à hauteur de 14 694,55 euros.

Je vous propose d'approuver pour cette année la participation de la Ville au fonds de solidarité logement pour le volet logement.

M. le Maire. Je vous propose de passer au vote.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

Pour : à l'unanimité

129. Approbation de la convention cadre triennale de labellisation de la cité éducative de Nanterre et de ses annexes

M. **le Maire**. Je vous propose de passer au rapport 129, relatif à l'approbation de la convention cadre triennale de la labellisation de la Cité éducative de Nanterre et de ses annexes. Cette fois, nous y sommes. Jean-Pierre Bellier.

M. Jean-Pierre BELLIER. Bonjour à toutes et à tous. Merci, Monsieur le Maire, de m'accorder ce privilège de revenir – peut-être très brièvement, compte tenu du fait que nous avons déjà

évoqué ce sujet lors de la précédente séance du Conseil municipal – de retracer les lignes directrices de ce qui relève de cette convention triennale qui va engager l'État – avec deux de ses représentations : l'Éducation nationale et les services de la Politique de la ville – et la Ville sur un grand projet qui va pour l'essentiel concerner le quartier du Parc, à la fois Parc Nord et Parc Sud.

Comme je vous l'ai dit, je ne vais pas revenir en détail. Nous sommes déjà rentrés dans cette question à plusieurs reprises. Ce qui est important de voir aujourd'hui, c'est que, tout d'abord, l'État a signifié son accord et a délivré de manière officielle le label « Cité éducative » à la Ville de Nanterre, suite à un certain nombre de procédures dont nous avons déjà pu évoquer le cheminement les fois précédentes. Ensuite, nous passons là à la vitesse de croisière du fonctionnement de la Cité éducative, avec d'ores et déjà, sur la fin de l'exercice 2021, un certain nombre d'actions en cours. Je ne vais pas vous les énumérer. Elles sont toutes entières précisées dans la convention cadre que vous avez bien évidemment pu consulter.

Globalement, qu'est-il important de retenir ? Les axes stratégiques qui vont structurer notre action ont quatre objectifs fondamentaux :

- conforter le rôle de l'école aux yeux des enfants et des familles des quartiers considérés;
- créer les conditions d'une réelle continuité éducative, c'est-à-dire essayer de passer outre les écueils que nous connaissons tous au moment des transitions entre la crèche et l'école maternelle, entre l'école maternelle et l'école élémentaire, entre l'école élémentaire et le collège, et entre le collège et le lycée. C'est le plus important parce que c'est le plus difficile. Ces transitions sont toujours extrêmement difficiles à gérer pour les équipes sur le terrain, mais aussi pour les enfants;
- permettre à tous nos jeunes de ces quartiers, et plus globalement à Nanterre, de se placer dans une dynamique d'inventaire de ce qu'on appelle le champ des possibles, c'est-à-dire combattre l'autocensure. C'est très important, nous l'avons toujours testé, tenté, mais pas forcément réussi jusqu'à maintenant. Nous savons tous que nos jeunes Nanterriens, d'emblée, ne se sentent pas légitimes pour prétendre à occuper des fonctions, se lancer dans des études de plus grande importance, parce que leurs conditions les assignent en quelque sorte, parfois à l'insu de leur plein gré, à une forme de résidence. C'est bien évidemment autour de cette ambition que nous allons développer un certain nombre d'actions dans le cadre de la Cité éducative;
- faire en sorte que les institutions, la ville, les établissements scolaires se parlent encore davantage qu'ils ne se parlaient jusqu'à maintenant, dans une perspective bien évidemment de continuité éducative, de réussite et d'insertion sociale et professionnelle. Ce quatrième axe stratégique est certainement le plus structurel.

Je ne vais pas aller plus loin, sauf si vous avez des questions. Bien évidemment, la seule préoccupation, que nous pouvons avoir, concerne le coût de cette opération et comment les financements se répartissent. Vous le savez, le programme « Cité éducative » a pris du retard, non pas du fait de la Ville, mais du fait des agencements différents qui ont émaillé en quelque sorte la construction du programme au niveau national. C'est la raison pour laquelle la convention officielle ne sera signée que courant octobre entre le Maire, le Préfet et la Rectrice de l'académie de Versailles ou l'inspectrice d'académie, Directrice des services départementaux de l'Éducation nationale. C'est la raison pour laquelle aussi, finalement, le programme d'action va être réparti sur trois années glissantes et non pas calendaires. Le programme va démarrer officiellement le 20 octobre 2021 environ, se prorogera en 2022 et 2023 années pleines, et 2024, de telle sorte que les fonds alloués puissent être dépensés de manière lissée et non pas par bloc.

J'entends parfois, du côté notamment des élus de l'opposition, quelques observations sur le fait qu'heureusement que l'État est là pour financer notre action. J'aurais eu plaisir à refaire un petit cours de finances publiques à un de nos élus de l'opposition, ne serait-ce que pour rappeler que lorsque l'État intervient dans une opération comme celle-là, il le fait sur la base d'un pourcentage financier, budgétaire, correspondant aux canons de la notion de co-

investissement entre une collectivité locale et les pouvoirs publics. L'État va financer cette opération à hauteur de 40 % pour un montant de 1 290 000 euros, lissé sur ces trois années glissantes, comme je vous l'ai précisé. Je pense qu'il est important de savoir que la Ville, quant à elle, va consacrer, sur ces trois années, un budget qui correspond à 1 682 000 euros, qui sera entièrement dédié à la mise en place de ces axes stratégiques et des actions qui correspondent.

Je tenais beaucoup à insister là-dessus, parce que nous avons très souvent le réflexe de penser que, dès lors que nous demandons une subvention, c'est en quelque sorte une forme d'action généreuse de l'État – et nous ne rechignons pas à cette participation de l'État à la hauteur que j'ai indiquée –, mais il faut bien comprendre que c'est aussi à chaque fois une nécessaire réaffectation des finances de la Municipalité pour les flécher de telle sorte qu'elles incarnent bien la quote-part imposée à la Municipalité.

Je suis bien évidemment disponible pour répondre à vos questions. Je vous demande donc, en conclusion, d'approuver cette convention pour autoriser le Maire à y porter sa signature.

M. le Maire. Merci. Madame Bedin.

Mme Camille BEDIN. Merci beaucoup. Cher Jean-Pierre Bellier, merci pour l'exposé remarquable et auquel, sur le discours, nous ne pouvons qu'adhérer. J'ai trois remarques, cela dit.

La première, c'est que c'est un beau discours, ce sont de beaux mots. Je lis : « Appréhender la réussite éducative de manière globale et décloisonnée, lutter contre l'évitement scolaire par la qualification de l'offre, prioriser le décloisonnement entre les outils, organiser tous les acteurs autour de l'école », etc. « Créer un écosystème éducatif local qui ouvre des perspectives » : qu'est-ce que cela veut dire concrètement ? Je sais que je parle à un éminent représentant de l'Éducation nationale et qu'on est adepte, dans l'institution, de ce type de jargon – et encore, je le trouve plutôt lisible par rapport à d'autres qu'on lit par ailleurs, simplement : quelle est la réalité derrière ? Nous parlons – et je sais que vous me comprenez quand je dis cela – d'un quartier, nous parlons d'élèves, nous parlons d'enfants, nous parlons de leurs parents, nous parlons de profs. Quels sont les projets qui vont être financés ? Comment cela va-t-il se structurer ? Que va-t-il se passer ? Parce que des gens bossent déjà à rapprocher les écoles du collège, par exemple. Des gens travaillent déjà à rapprocher le collège du lycée. Tout cela se fait déjà. Le travail avec les associations existe, les initiatives prolifèrent. C'est un quartier où les associations sont nombreuses. Un accueil des parents dans le collège s'est structuré, etc. Les initiatives sont nombreuses. Qu'est-ce qui va changer concrètement avec cela ? C'est ma première remarque.

Deuxième remarque, vous parlez de partenariat. Ce serait bien, en termes partenariaux, qu'il y ait d'autres partenaires autour de la table. Je pense à la Région, je pense au Département, et nous pourrions imaginer d'autres partenaires qui sont au cœur de ce qui se passe dans le quartier et qui – j'espère qu'elle me pardonnera – sont parfois beaucoup plus proches de la réalité du terrain que le Rectorat. Là aussi, j'imagine que vous me comprendrez quand je dis qu'au niveau local, vraiment, nous savons parfois mieux ce qu'il se passe que dans les bureaux à Versailles.

Troisième point, vous parlez d'un total, si nous comptons l'État plus la Ville, de 2,8 millions, qui seront investis sur trois ans dans ce plan, si je ne me trompe pas (1,6 million + 1,2 million). Si nous divisons par 36 mois, cela fait 77 000 euros par mois très exactement. Je pense que nous devrions faire un vœu, Monsieur Bellier, nous tous, tout le Conseil municipal, pour dire que, quelque part, ces 80 000 euros devraient être mis dans le salaire des profs. Parce qu'à un moment donné, le vrai problème dans nos quartiers, c'est la rémunération de nos enseignants. Comment voulez-vous attirer des jeunes profs, des anciens profs, pour qu'ils restent là, pour qu'ils restent en place, pour attirer les meilleurs et pour s'en sortir? Le vrai investissement serait celui-là. Nous sommes à six mois d'une élection présidentielle, ce serait assez fort que l'ensemble du Conseil municipal de Nanterre, majorité et opposition comprises, soutienne une proposition de ce type, et, à mon avis, beaucoup plus efficace que cette convention triennale. Je vous remercie.

M. le Maire. Madame Feaugas.

Mme Barbara FEAUGAS. Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus, chers collègues. Je vous remercie, Monsieur Bellier, pour cet exposé. Je reconnais également, comme l'a fait Camille Bedin, vos hautes compétences dans le domaine. Mon intervention ira dans le même sens que Camille Bedin. Je pense que la question de l'éducation aujourd'hui, dans notre ville, qui est une égalité des chances, est cruciale. Effectivement, les montants évoqués semblent somme toute assez dérisoires si, après, nous faisons le calcul de les rapporter au nombre d'enfants.

J'aurai quelques questions rapides. Quels sont les objectifs et les moyens concrets mis à disposition des jeunes Nanterriens pour répondre aux quatre objectifs du label ?

- « Rechercher une meilleure mixité sociale et scolaire, créer des filières et des formations innovantes et attractives » : quels impacts à Nanterre ?
- « Améliorer le bien-être de tous, élèves et personnels : qualité et utilisation des locaux scolaires sur les temps périscolaires » : quelles mesures concrètes ont été prises à Nanterre ?
- « Renforcer le suivi personnalisé des élèves en amont et sur la durée : travail coordonné entre les cycles avec les divers dispositifs culturels, éducatifs, sportifs de prise en charge des jeunes sur les différents temps et l'ensemble du territoire » : comment les jeunes Nanterriens sont-ils accompagnés concrètement ?
- « Encourager l'ambition scolaire : accompagnement des élèves sur la persévérance et l'orientation » : comment redonner cette ambition à Nanterre ?

Je vous remercie.

M. le Maire. Nesrine Rezzag Bara.

Mme Nesrine REZZAG BARA. Merci. La convention cadre, sur laquelle nous sommes appelés à nous prononcer ce soir, à l'occasion de ce Conseil municipal, concrétise plusieurs années de travail et de coopération au service des jeunes Nanterriens et Nanterriennes – nous sommes toutes et tous d'accord, il me semble, dans cette assemblée – auprès des habitants du quartier Parc Sud, pardon ! du quartier Parc – je regardais Ousman, donc j'ai été illuminée !

Comme le souligne très justement la présente délibération portée par notre camarade Jean-Pierre Bellier, cette démarche a débuté voilà plus de deux ans, à travers un partenariat entre la Ville, la Préfecture, le Dasen des Hauts-de-Seine, avec pour ambition constante de permettre à tous les jeunes du Parc l'accès au droit commun à l'éducation. L'implication de l'ensemble des acteurs éducatifs comme associatifs, ainsi que l'interaction sans cesse plus poussée entre nos différentes institutions ont été des éléments indispensables pour atteindre nos objectifs et obtenir des résultats concrets.

Cette stratégie, alliant rigueur, cohérence et efficacité, a été, il convient de le rappeler une nouvelle fois, reconnue effectivement par les services de l'État en ce début d'année, signe de reconnaissance pour celles et ceux qui ont fait de la réussite, de l'émancipation et de l'éducation de notre jeunesse une priorité absolue ainsi qu'une arme de choix contre les exclusions et les déterminismes de toutes sortes.

Je profite de cette délibération présentée pour faire une rapide, mais ô combien nécessaire mise au point face aux propos simplistes, voire démagogiques de certains, prononcés dans cette assemblée ou par tribunes interposées, décidément bien éloignés de notre Ville et de ceux qui y vivent. Pas besoin d'avoir fait l'Ena, je vous rassure, pour constater les dégâts de la politique menée par l'Exécutif, qui pénalise les plus fragiles. Malgré le contexte sanitaire et budgétaire que nous connaissons et que nous subissons, la Municipalité ne se défile pas et prend ses responsabilités pour permettre à chacun et chacune d'entre nous de s'émanciper, de s'élever et de devenir ainsi des citoyens acteurs de la cité. Merci à vous.

M. le Maire. Réponse de Jean-Pierre Bellier.

M. **Jean-Pierre BELLIER**. Je remercie Camille Bedin et Barbara Feaugas de poser cette question parce qu'effectivement, dans mon exposé, j'ai bien évidemment été contraint de définir le cadre général, j'ai parlé des axes stratégiques, j'ai parlé des principes – que vous avez repris très justement, Camille. Maintenant, effectivement, tout cela se décline en actions.

Je peux vous faire l'inventaire des actions. Vous me pardonnerez, je ne le connais pas par cœur parce qu'il y en a une trentaine, mais, parmi ces actions, celle qui d'ailleurs démarre très bientôt, c'est la valorisation des talents de Nanterre, c'est-à-dire la mobilisation d'une association qui s'est créée autour du quartier du Parc, qui s'appelle des Lumières nanterriennes - vous allez beaucoup en entendre parler, notamment parce que si vous avez regardé Nanterre Info, qui est sorti la semaine dernière, il y figure justement le portrait de Jennifer Hamet, qui est la Présidente de l'association des Lumières nanterriennes. Cette association s'est constituée sur la base de tous les jeunes du quartier du Parc qui ont, dans leur scolarité ancienne ou plus ou moins récente, réussi des parcours, qui ne sont pas des parcours d'élite à afficher, mais qui ont réussi leur insertion sociale et professionnelle, de manière telle qu'aujourd'hui, ils représentent globalement la fierté du quartier, la fierté de leur famille et la fierté de leurs amis. Ils incarnent cela. L'idée – c'est une des premières actions – va être de mobiliser cette centaine de jeunes – il y a une centaine de jeunes dans l'association –, qui vont intervenir dans les établissements, dans les centres sociaux, dans les centres de loisirs – nous sommes en train de travailler avec eux à une forme de parcours -, pour sensibiliser les jeunes et les moins jeunes au fait qu'habiter dans le quartier du Parc peut nous permettre malgré tout de devenir une brillante neuroscientifique ou un brillant sportif. Il n'y a pas un exemple à montrer comme tête de gondole, mais il en existe au moins 100 à montrer dans ce quartier. Voilà une action.

Une autre action que je peux évoquer, c'est tout ce qui relève de la culture scientifique. Dans le cadre d'une autre action, nous allons mettre en place un concours d'éloquence. C'est quelque chose d'assez connu, déjà pratiqué, sauf qu'il n'y en avait pas. Nous sommes donc en train de créer les conditions de réalisation d'un concours d'éloquence.

Un gros travail sur les temps méridiens. Vous savez très bien, comme moi, que dans les collèges et dans les écoles, le « maillon faible » de la journée, c'est le temps méridien. Pourquoi ? Parce que les contraintes liées à l'organisation de cette période de la journée nous amènent très souvent à faire plus de la garderie que de l'action éducative. Nous allons essayer de le transformer, avec le concours d'une association que vous pouvez peut-être connaître, qui s'appelle « Savoir-être et vivre-ensemble » – c'est Frédéric Lenoir, pour ceux qui connaissent le philosophe. Cela va être effectivement de faire que tous ces temps, qui sont des temps de fragilité, de tension, deviennent des temps d'apaisement – alors, pas de méditation ni de relaxation : n'allons pas vers des excès qui pourraient nous donner le sentiment de rentrer dans quelque chose d'un peu si ce n'est suspect, en tout cas un peu bizarre – en tout cas créer les conditions pour que les enfants réfléchissent, se reposent et se mettent en condition pour retourner à l'école. En effet, le constat que nous faisons tous, s'agissant de ces temps méridiens, c'est que quand les gamins retournent en classe, ils sont encore plus crevés que quand ils en sont sortis, parce que l'organisation était telle qu'il était difficile, de façon systématique, de trouver des temps d'apaisement, des temps qui sont nécessaires.

Je passe les détails. Je vous dis : il y a 24 actions pour faire vite : 19 actions opérationnelles, ponctuelles, sur les langues, sur la science, sur tout un tas de choses, et 5 actions transversales. Si vraiment vous êtes passionné par cela, je serai ravi de partager cette passion avec vous, parce que l'enjeu est véritable.

Vite. Partenariats Région, Département : nous sommes dessus. Le Département est d'ores et déjà partenaire. Nous allons avoir notamment à régler avec eux des sujets éminemment sensibles, notamment un meilleur équilibre et un partage sur l'accès aux installations sportives – un sujet important.

Alors, oui, j'entends bien ce que vous dites sur l'amélioration des conditions de traitement des enseignants. Il se trouve que j'étais cet après-midi avec Xavier Darcos, que je connais bien. Vous connaissez aussi. Nous étions à l'institut et nous avons évoqué ce sujet – c'est amusant. Vous vous souvenez quand même que les conditions de traitement des enseignants ont été

fortement impactées à l'époque où il était ministre de l'Éducation nationale ? Il s'en est d'ailleurs ouvert avec une autre ministre avec qui nous avons échangé cet après-midi à ce sujet. Donc, oui, vous avez raison. Je pense que, dans la campagne pour les présidentielles et les législatives à venir, le sujet de la condition enseignante va être sur le devant de la scène. Ce n'est pas à nous de le régler. Nous ne demandons bien évidemment que cela, mais nous serons là pour accompagner les enseignants, accompagner les familles, accompagner les éducateurs, accompagner les travailleurs sociaux et créer du lien, faire prendre la mayonnaise entre des partenaires qui ont certainement besoin de trouver cette manière de faire monter ensemble cette mayonnaise.

Barbara Feaugas, si vous me permettez, vous avez évoqué bien-être, persévérance et orientation. C'est dans le cœur de notre sujet. Il faut arrêter d'être dans le misérabilisme en disant : « Je lutte contre le décrochage scolaire. » Nous voulons inverser la charge de la preuve C'est notre ambition. C'est-à-dire non pas essayer de réparer, mais essayer d'anticiper, essayer de prévenir et essayer d'intervenir en amont, parce que quand un enfant est décrocheur, qu'il soit décrocheur actif ou passif, le retard à rattraper est beaucoup plus difficile. Le handicap qui se pose devant nos yeux est beaucoup plus compliqué à compenser. Nous allons donc être entièrement là-dessus.

Orientation choisie ou voulue plutôt qu'imposée – c'est clair –, et, surtout, mise en œuvre d'un catalogue d'actions – je dis bien « un catalogue » – qui va avoir pour objet d'encourager la persévérance scolaire. Mais je serai ravi d'en parler avec vous.

Rires.

M. le Maire. Merci Jean-Pierre pour ces précisions un peu longues. Je vous propose donc de passer au vote. Évidemment, très sincèrement, si la question du traitement des enseignants et celle de la réussite de tous les enfants à l'école étaient le sujet de prédilection des élections présidentielles, j'en serais évidemment ravi, car, sans doute, c'est bien ce sujet-là qui est la principale préoccupation de l'avenir de la République. L'avenir de la République se joue dans l'école et se joue dans le fait que les enfants ont tous les mêmes chances de réussite. Vous savez bien que ce n'est pas le cas et qu'évidemment, c'est un déchirement pour les familles, pour les enfants et les jeunes concernés, et c'est un déchirement pour une ville et pour un Maire comme celui de Nanterre.

Sur ce, je vous propose de voter.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : à l'unanimité des votes exprimés
- Ne prend pas part au vote : groupe « Nous sommes Nanterre » (pouvoir de M. Oubuih à Mme Feaugas)

130. Adhésion au label « Clef verte »

M. **le Maire**. Je vous propose de passer au rapport 130, relatif à l'adhésion au label « Clef verte ». C'est Jean-Pierre Bellier qui rapporte.

M. Jean-Pierre BELLIER. Je serai rapide. C'est le fameux label « Clef verte » auquel nos centres de vacances aujourd'hui peuvent prétendre, compte tenu de l'avance d'ailleurs qu'avait prise la ville de Nanterre sur tout ce qui relève du développement durable appliqué dans les centres de vacances. Cela nécessite effectivement de mobiliser un financement d'environ 2 000 euros pour adhérer à ce label.

C'est un investissement parce que cela va aussi nous permettre d'obtenir des financements complémentaires, en tant que de besoin, sur nos centres de vacances, qui seront ravis d'avoir cette petite distinction qui ne sera pas qu'honorifique.

M. **le Maire**. Je vous propose de voter.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : à l'unanimité

131. Crise sanitaire liée au Covid-19 : signature de la convention de subventionnement relative au « plan Vacances apprenantes » avec l'État

M. **le Maire**. Je vous propose de passer au rapport 131, relatif à la subvention après adhésion à la convention « Vacances apprenantes » avec l'État. Un mot et nous votons. Jean-Pierre Bellier.

M. Jean-Pierre BELLIER. Un mot rapide, là aussi, pour vous rappeler que c'est un dispositif qui a été mis en place en 2020 et qui a voulu être, en quelque sorte, une forme de substitution au déficit ou au retard pris dans la conduite des apprentissages des enfants dans les écoles élémentaires, mais également au collège. C'est un dispositif qui s'articule aussi avec ce qu'on appelle « l'école ouverte », qui existe déjà depuis une vingtaine d'années.

L'État a proposé de participer financièrement à la mise en place de ce dispositif, qui s'est installé à peu près dans toutes les colonies de vacances cette année, y compris dans les centres de loisirs. Nous vous demandons simplement d'accepter le principe de la signature de la convention qui est en annexe du présent rapport.

M. le Maire. Nous passons au vote.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

Pour : à l'unanimité

132. Désignation du représentant de la collectivité, et de son suppléant, au sein du conseil d'UFR de Sciences et techniques des activités physiques et sportives (Staps) de l'université Paris Nanterre

M. **le Maire**. Je vous propose de passer au rapport 132, relatif à la désignation du représentant de la collectivité et de son suppléant au sein du Conseil de l'UFR de Sciences et Techniques des activités physiques et sportives (Staps) de l'université de Nanterre. Les deux candidats que nous vous proposons sont Kenzy Gauthierot comme titulaire et Hakim Allal comme suppléant.

Je vous propose de voter.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : à l'unanimité des votes exprimés
- Abstention : groupe « Nous sommes Nanterre » (pouvoir de M. Oubuih à Mme Feaugas)

133. Aide exceptionnelle pour le fonds de solidarité pour Haïti initié par l'association Cités unies France

M. **le Maire**. Je vous propose de passer au rapport 133, relatif à l'aide exceptionnelle pour le fonds de solidarité pour Haïti initié par l'association Cités Unies France. C'est Zahra Boudjemaï qui rapporte.

Mme Zahra BOUDJEMAÏ. Concernant cette délibération, il s'agit d'apporter une aide exceptionnelle à Haïti, suite au séisme de magnitude 7,2 qui en a frappé la côte sud-ouest, causant des dommages à grande échelle.

Cette aide s'élève à 5 000 euros. C'est peu pour une population telle qu'elle est en Haïti, notre geste nous paraît effectivement minime. Cela étant dans la suite de ce que nous venons de nous dire concernant l'enfance, l'éducation, par rapport aux questions sanitaires, cela viendra s'ajouter à l'ensemble des aides qui sont apportées à Haïti en appui de l'association Cités unies France, dont la Ville de Nanterre est membre. C'est donc cette adhésion qui nous permet de venir en aide. Haïti frappée comme d'autres territoires par des changements climatiques, mais aussi par des actes de violence, la présence de gangs, etc. – vous le savez sans doute le Président a été démis, de ses fonctions de façon que je qualifierai de brutale. Je me contente de ce vocabulaire.

Vous pourriez me demander ce qu'il en est pour d'autres pays à travers le monde « Quels autres soutiens ? » Nous ne sommes pas en reste et c'est donc par l'aide financière et matérielle apportée à des associations Nanterriennes, que nous contribuons au soutien à d'autres pays, d'autres territoires dans le monde, pour les victimes de catastrophes. C'est majoritairement des apports en matériels. Par ailleurs nous avons des contacts avec certaines ambassades de pays qui ont eu à traiter d'incendies, du Covid et aussi des tremblements de terre. Nous tentons d'être présents partout dès lors que des Nanterriens, Nanterriennes nous sollicitent. C'est aussi cela le Nanterre solidaire. Pour cette somme d'un montant de 5 000 euros, je vous demande donc d'accorder cette dépense dans le cadre du fonds de solidarité.

M. le Maire. Merci. Je vous propose de voter.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : à l'unanimité des votes exprimés
- Ne prennent pas part au vote : M. Jarry, Mme Mounier (pouvoir à M. Jarry) et M. Hmani.

M. **le Maire**. Cela n'a peut-être pas été précisé, mais Cités unies France est évidemment l'association des collectivités territoriales françaises, qui se regroupent pour des actions internationales.

134. Développement du bénévolat à Nanterre – Convention de partenariat avec l'association « Tous bénévoles »

M. **le Maire**. Je vous propose de passer au rapport 134, relatif au développement du bénévolat à Nanterre, convention de partenariat avec l'association Tous bénévoles. Thérèse Ngimbous Batjôm.

Mme Thérèse NGIMBOUS BATJÔM. Merci, Monsieur le Maire. C'est dans le cadre de ses engagements pour le tissu associatif que la Ville de Nanterre souhaite proposer aux associations de notre ville des outils de développement au bénévolat en ligne, afin de favoriser les relations entre les associations et les candidats bénévoles, et les accompagner dans leur recherche respective. Tous bénévole permettra donc un accès à son site internet afin de

favoriser l'engagement des jeunes dans notre ville. L'adhésion à ce partenariat avec Tous bénévoles s'élève à 2 300 euros par an pour la Ville.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver le projet de convention de partenariat à passer avec cette association pour une durée d'un an, et d'autoriser M. le Maire à la signer.

M. le Maire. Je vous propose de voter.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

Pour : à l'unanimité

M. le Maire. Caroline Cor, vous avez la parole.

Mme Caroline COR. Je voulais juste vous livrer cette réflexion. Le bénévolat, c'est quoi ? C'est du temps gratuit, du temps donné sans compter, et c'est en soi, pour moi, un acte politique. Nous pourrions même dire presque un acte révolutionnaire, et évidemment à forte portée philosophique dans un monde où le temps de cerveau disponible est monnayable.

Il est selon moi essentiel de réfléchir à la valorisation de ce travail gratuit mais indispensable à la société – et nous l'avons compris encore plus en ces temps difficiles –, pour le préserver et le rendre attractif dans ce monde d'après au contour aussi flou que fluctuant.

Ce partenariat avec l'association Tous bénévoles constitue un levier adapté pour prendre en compte les nouvelles formes de bénévolat qui sont apparues pendant cette crise sanitaire et cette crise économique, des personnes plus jeunes, sans réelle culture du monde associatif et soumises à des contraintes fortes dans la gestion de leur propre quotidien.

Ce partenariat s'inscrit dans un contexte où le fonctionnement des associations a été profondément aggravé par le contexte sanitaire et où les besoins d'entraide sont prégnants. Face à cette nouvelle donne, la plateforme Jeune et bénévole, mise à disposition des associations nanterriennes, propose des critères adaptés pour ces nouveaux profils de bénévoles, tels que les missions de courte durée et le critère de proximité géographique.

Ce dispositif vient compléter les initiatives diverses de la Ville pour rendre plus efficiente l'action des associations via une meilleure coordination et analyse des besoins, comme les agendas partagés dans le domaine de l'action alimentaire, les questionnaires, l'accès à une alimentation de qualité, les réflexions sur l'intergénérationnel. Je vous remercie.

M. le Maire. Nous avons déjà voté.

135. Versement de subventions exceptionnelles dans le cadre du fonds d'intervention associatif

M. **le Maire**. Je vous propose de passer au rapport 135, relatif au versement de subventions exceptionnelles dans le cadre du fonds d'intervention associatif. Thérèse Ngimbous Batjôm.

Mme Thérèse NGIMBOUS BATJÔM. Oui, Monsieur le Maire, chers collègues. Il s'agit là de verser deux subventions FIA pour soutenir :

- la compagnie Théâtre du bout du monde à finaliser le montage de son spectacle avec les jeunes du Petit Nanterre et les jeunes Colombiens, pour un montant de 2 000 euros ;
- l'association Les Oranges pour son projet de création et diffusion d'une pièce de théâtre à l'occasion des 60 ans des événements du 17 octobre 1961, pour également un montant de 2 000 euros.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver le versement de ces subventions exceptionnelles à ces deux associations.

M. le Maire. Nous allons passer au vote.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : à l'unanimité des votes exprimés
- Ne prennent pas part au vote : Mme Boussissi-Poullard et M. Drouche

136. Convention de partenariat entre la Ville de Nanterre et l'association Risotto, réseau francilien pour l'essor des arts de la rue et de l'espace public

M. le Maire. Je vous propose de passer au rapport 136, relatif à la convention de partenariat entre la Ville de Nanterre et l'association Risotto, réseau francilien pour l'essor des arts de la rue et de l'espace public. En l'absence de Lucie Champenois, c'est Zahra Boudjemaï qui rapporte.

Mme Zahra BOUDJEMAÏ. Je vais être très rapide, en particulier pour cette délibération, puisqu'il s'agit là, comme pour beaucoup de structures avec lesquelles la Ville de Nanterre est partenaire, pour une adhésion à hauteur de 200 euros par an de rendre possible l'appartenance à un réseau. Celui-ci facilite l'organisation de Festivals des arts de la rue. Ce réseau permet aussi de prendre attache avec d'autres structures, d'autres villes et de faire « tourner » des compagnies au-delà du Festival Parades – avec une logique de financements et de formations partagées.

M. le Maire. Nous allons voter.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

Pour : à l'unanimité des votes exprimés

Ne prend pas part au vote : Mme Bedin

137. Convention pluriannuelle de jumelage de la Maison de la musique de Nanterre, scène conventionnée d'intérêt national avec le lycée Joliot-Curie de Nanterre (2019-2021) – Approbation de l'avenant n° 3

M. **le Maire**. Je vous propose de passer au rapport 137, relatif à la convention pluriannuelle de jumelage de la Maison de la musique de Nanterre, scène conventionnée d'intérêt national, avec le lycée Joliot-Curie de Nanterre. C'est l'approbation d'un avenant. Zahra Boudjemaï.

Mme Zahra BOUDJEMAÏ. Dans la continuité, il y a quelques instants, Jean-Pierre Bellier nous a fait part du projet, pour Nanterre de la Cité éducative. Cela fait un certain nombre d'années – et j'espère que certains d'entre vous le savent – que la Ville de Nanterre est en jumelage très étroit avec le lycée Joliot-Curie, à la fois pour des questions de filière liée au théâtre – je veux parler de la filière théâtre du lycée Joliot-Curie en appui sur la scène dramatique nationale Amandiers. Dans le même temps avec le service du développement culturel et en particulier la programmation musique et danse, nous sommes présents par des actions et des rencontres au titre d'une convention qu'il s'agit pour l'heure de valider la poursuite pour l'année à venir.

M. le Maire. Merci. Je vous propose de voter.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

Pour : à l'unanimité des votes exprimés

Ne prend pas part au vote : Mme Bedin

138. Convention d'affermage du complexe culturel cinématographique « Les Lumières » 2018-2023 – Approbation de l'avenant n° 2

M. **le Maire**. Je vous propose de passer au rapport 138, relatif à la convention d'affermage du complexe culturel cinématographique Les Lumières. C'est l'approbation d'un avenant. Zahra.

Mme Zahra BOUDJEMAÏ. Ici aussi, nous sommes dans la continuité. Il vous est demandé d'approuver l'avenant n° 2 de la convention d'affermage de ce complexe cinématographique. Dans ce contexte de crise particulière, comme nous l'avons tous vécus et que nous vivons malheureusement encore, il est proposé de maintenir la prise en charge par la collectivité du versement intégral de l'ensemble de la subvention au cinéma des Lumières, mais par l'intermédiaire de la SPLNA. Dans le même temps, le gain que nous constatons aujourd'hui, du fait d'un résultat positif de 33 947 euros, sera intégralement reversé à la Ville de Nanterre par dérogation du dispositif.

M. **le Maire**. Je vous propose de voter.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : à l'unanimité des votes exprimés
- Ne prend pas part au vote: M. Jarry, Mme Mounier (pouvoir à M. Jarry), M. Tayeb,
 M. Adam, M. Solas, M. Sage, Mme Ali, M. Selmet et M. Jathières

139. Délégation de service public concernant l'exploitation du complexe cinématographique Les Lumières – Rapport annuel 2020

M. **le Maire**. Je vous propose de passer au rapport 139, relatif au compte rendu de la délégation de service public du cinéma Les Lumières, le rapport annuel. Zahra.

Mme Zahra BOUDJEMAÏ. Pardonnez-moi, mais je pense que si Lucie Champenois avait été présente, elle aurait peut-être pris le temps avec vous de vous faire part de l'ensemble de ce rapport. Le rapport est complet, vous avez pu en prendre connaissance. Si ce n'est pas le cas, je voudrais juste insister sur deux choses : la continuité que nous avons eue à faire de ce cinéma un cinéma qui accueille à la fois les programmations nouvelles qui sont les grands films grand public – nous allons le dire ainsi – et le cinéma d'art et d'essai. Nous maintenons avec cet établissement, grâce à sa programmation et à la qualité de ce qui est offert sur l'ensemble de l'année, une possibilité à la fois d'être en proximité avec les Nanterriens – vous avez vu les tarifs, qui restent quand même très bas par rapport à toutes les salles que nous avons autour, même si je comprends aussi que nous pouvons aller fréquenter autres salles que les salles des Lumières – et d'avoir, dans notre cinéma, les grands films, l'accueil des publics enfance, les centres de loisirs, l'école, « École et cinéma », un dispositif avec le collège..., une multitude de rendez-vous qui a quand même permis au cinéma de faire, pour l'année 2020, un excédent malgré la fermeture.

Aujourd'hui, je vous invite haut et fort à continuer de fréquenter ce cinéma, même si je sais que CGR fait aussi des tarifs Nanterriens très attractifs.

M. le Maire. Et tant mieux.

Mme Zahra BOUDJEMAÏ. Et tant mieux. C'était une négociation pour son arrivée sur le territoire.

M. le Maire. Madame Decis Lartigau.

Mme Hélène DECIS LARTIGAU. Bonsoir. Je n'avais pas prévu de prendre la parole, mais je le fais au nom des gens qui ont voté pour nous aux élections, pour dire que tout le monde est d'accord pour se féliciter de ce cinéma et de toutes les activités qu'il y donne, en particulier pour les jeunes publics. Je vous remercie beaucoup au nom des Nanterriens.

M. **le Maire** La crise sanitaire a un impact très lourd sur la fréquentation du cinéma en 2020, puisque nous sommes passés de 130 000 en moyenne en 2019 et 2018 à 48 000 en 2020. Évidemment, il faut que, vite, nous retournions au cinéma, dès cette rentrée 2021.

Il n'y a pas de vote puisque c'est un rapport, qui donne à voir.

140. Programme d'actions de prévention des inondations 2022-2028 – Pose de repères de crue et de panneaux d'information

M. **le Maire**. Je vous propose de passer au rapport 140, relatif au programme d'action de prévention des inondations pour 2022-2028. C'est Alexis Martin qui va rapporter.

M. Alexis MARTIN. Merci Monsieur le Maire, chers collègues. Vous n'êtes pas sans ignorer qu'une part non négligeable du territoire de Nanterre est en zone inondable. Cela comprend une petite partie des quartiers du Chemin de l'Île, du quartier République et du quartier Petit Nanterre. Je vous propose donc de voter, dans le cadre de cette délibération, la pose de repères de crue et de panneaux d'information qui seront fixés dans le cadre du programme d'action de prévention des inondations (Papi). Les Papi sont des outils de contractualisation entre l'État et les collectivités déployés dans un cadre pour une durée de six ans. Leurs objectifs sont de promouvoir une stratégie locale de réduction des conséquences des inondations. Les actions du Papi sont éligibles aux aides financières de l'État. C'est une partie de ses intérêts, mais nous pouvons également avoir d'autres financements en fonction des thématiques et des projets à proposer. Cela peut être des financements à la fois des Agences de l'eau, du Département, de la Région, de l'Europe.

La Ville de Nanterre souhaite donc s'inscrire dans le cadre de ce programme en posant des repères de crue et des panneaux d'information sur les zones inondables, en sensibilisant la population au risque d'inondation et donc en développant une véritable culture du risque d'inondation. Cette action sera accompagnée également d'une campagne de sensibilisation pour essayer d'atténuer un peu le côté anxiogène. Il faut en effet quand même rappeler qu'il y a peu de risque de voir se reproduire une inondation comme celle qui s'est produite en janvier 1910 – qui est vraiment l'inondation de référence de la crue de la Seine –, en tout cas à condition météorologique égale, puisque, depuis, des travaux d'aménagement assez importants ont été réalisés sur le bassin-versant, avec notamment l'installation de bassins de rétention de crue. Toutefois, il ne faut pas non plus oublier que, dans le cadre du réchauffement climatique, les conditions météorologiques risquent de s'aggraver, avec un risque d'inondation plus important. Nous avons quand même connu deux périodes de crue importante ces dernières années. Donc, d'un côté il faut être rassurant et, de l'autre, il ne faut pas oublier que le réchauffement climatique va pointer le bout de son nez.

Dix lieux ont été retenus pour la pose de ces panneaux pour indiquer les crues. Je vous en cite quatre comme exemple : le stade Vincent Pascucci, le parc du Chemin de l'Île, le centre technique des Guilleraies et la déchetterie, ou le multi-accueil du Petit Nanterre. Nous avons privilégié des bâtiments communaux et des endroits dans la zone inondable, mais également des endroits qui avaient une fréquentation importante.

Les bornes en elles-mêmes seront dans des matériaux nobles, puisqu'elles seront en pierre de lave émaillée avec un support en fonte, donc cela devrait être plutôt joli. Il s'agit d'un budget prévisionnel de 7 500 euros qui se répartit sur l'exercice de 2021 et 2022.

Je vous invite à voter pour la pose de ces repères. Merci.

M. le Maire. Je vous propose de voter.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : à l'unanimité des votes exprimés
- Ne prend pas part au vote : M. Boughezala
- M. le Maire. Excusez-moi, il faut lever la main plus tôt. Pardon. Nils.
- M. Nils DESMOULINS. Merci à vous. Monsieur le Maire, chers collègues. Le programme d'action de prévention des inondations, qui vise à instaurer une culture du risque de l'inondation, mérite effectivement d'être valorisé et relayé.

Nul n'ignore l'urgence climatique dans laquelle nous sommes. Voilà quelques mois, en Allemagne, en Belgique, des pans entiers de paysage ont été arrachés. Ce soir, c'est Marseille qui éponge ses propres rues.

Notre collègue vient de l'expliquer : la communication de la Ville doit permettre de rassurer les citoyens sur notre expertise technique quant aux crues, et d'éviter que se reproduise le traumatisme des précédentes, peut être oubliées mais dévastatrices. En 1910, c'est le tiers du territoire de notre ville qui a été inondé ; 700 personnes étaient sans-abri et un appel à la solidarité a été lancé.

Rappelons le fait que les crues sont naturelles, qu'elles ont toujours permis l'apport de sédiments enrichissant les sols, vivifiant les cultures, que tout phénomène naturel a un rôle utile à la culture et à l'humanité, que nous avons seulement oublié, perdu, cette attitude considérablement humble.

Aussi rassurante que soit cette communication, elle nous rappelle surtout que nous devons être prêts à faire face à une nature indépendante et potentiellement ravageuse. Si Nanterre sera *a priori* épargné par de nouvelles crues, le réchauffement climatique va, à court terme, intensifier ces phénomènes météorologiques extrêmes.

Le rapport du Giec 2021 est formel sur l'exigence, pour les pays riches en particulier, de prendre leurs responsabilités en revoyant en profondeur leur mode de fonctionnement, tout en apportant une aide substantielle aux pays pauvres pour qu'ils adaptent leur économie. Sur les 50 milliards d'aides promis, seuls 20 milliards ont été débloqués. Il y a donc indirectement, via ce programme, l'opportunité d'engager une réflexion sur nos modes de vie et sur l'exigence de maintenir des liens de solidarité pour faire face aux épreuves que l'existence et la fatalité nous soumettent.

Il importera que ces dix panneaux à Nanterre, signalés dans la délibération, ne rendent pas simplement compte d'une information, mais qu'ils constituent également des lieux d'échange et de débats citoyens pour façonner au mieux l'avenir. Sans plaider le catastrophisme, nous devons tendre à éclaircir nos villes et, plus que tout, à renouveler notre considération physique du sol en tant qu'ensemble de matière, débétonner ce qui est débétonnable. Nous ne soupçonnons pas la violence de ce qui peut venir de la nature ni l'amplitude des aléas tant que nous ne l'avons pas vécu dans notre chair, mais nous en connaissons la consistance, et donc la consistance de ce que nous devons offrir comme résistance.

La dignité en cette période, à notre échelle, consiste à faire ce que nous sommes en mesure de faire localement en militant, à défaut d'attendre pour qu'une politique globale à la hauteur des enjeux puisse se mettre en place. Merci.

M. le Maire. Nous avons voté.

141. Règlement de l'appel à projets de « La bourse de la transition écologique »

M. **le Maire**. Je vous propose de passer au rapport 141, relatif au règlement de l'appel à projets de la bourse de la transition écologique. Alexis Martin.

M. Alexis MARTIN. Merci Monsieur le Maire. Cette délibération est particulière pour moi, puisqu'elle a été coconstruite avec Servane Courtaux. J'étais à l'époque Maire adjoint à la démocratie et à la participation citoyenne et elle était Maire adjointe à la transition écologique et au patrimoine communal. Je tiens tout d'abord à remercier M. le Maire pour la confiance qu'il m'accorde en me confiant la délégation de la transition écologique.

Je tiens à saluer également l'investissement de Servane sur ce début de mandat. Elle a eu un contexte inédit, difficile, mais en lien étroit avec les services et les habitants, elle a œuvré avec conviction pour créer des outils nécessaires à la réalisation des projets responsables pour toutes et tous : diagnostics des îlots de chaleur, création du Conseil citoyen de la transition écologique, permis de végétaliser, par exemple. Servane s'est également attachée à valoriser les initiatives permettant une réappropriation de la terre et de l'espace public pour les habitants : projet du verger aux Glycines, projet de miniforêt Miyawaki au Parc Nord, 48 heures de l'agriculture urbaine, inscription de Nanterre dans le dispositif « cantines climat », création du Festival des automnales de Nanterre, qui se déroule jusqu'à vendredi prochain – je vous y attends donc nombreux. Servane a fixé la barre haute tant elle était appréciée des services, des élus et des habitants et habitantes de notre ville. Vous pourrez donc compter sur ma détermination pour faire avancer ces dossiers dans une même continuité.

Je souhaite également la bienvenue à Emmanuelle Fossati, qui reprend la délégation de la démocratie et de la participation citoyenne. Je salue ce choix et je lui fais entièrement confiance pour prendre en main cette belle délégation. Elle est très impliquée dans le milieu associatif et particulièrement dans le domaine éducatif ou de l'alimentation solidaire. Elle apportera à l'équipe municipale ces mêmes convictions.

Merci, enfin, au Service de la vie citoyenne et de l'Agora, avec lesquels j'ai travaillé de manière très constructive et efficace. Je tiens particulièrement à remercier Loïc Salaün, Hélène Gestin, Jamella Assaoui, Amina Kalache, Pauline Sauvage et Anaïs Texier-Jolibois, qui sont donc le Service de la vie citoyenne et de l'Agora.

Pour revenir à la bourse de la transition écologique, il s'agit d'un engagement de mandat important puisqu'il fait partie des 28 engagements de la Ville sur la transition écologique. Ses objectifs sont de soutenir des porteurs de projets qui développent des solutions innovantes ou expérimentales en lien avec la transition écologique, la lutte contre le réchauffement climatique, les mobilités douces, l'économie circulaire ou les projets alimentaires territoriaux. Ils sont aussi de fédérer une pluralité d'acteurs afin de créer des synergies et favoriser l'innovation.

La mise en place de la bourse est assortie d'un règlement qui fait l'objet de ce vote. Il définit notamment les candidats éligibles au dispositif. Les candidats peuvent être des entreprises, des associations, des fondations, des structures d'insertion, des entreprises de l'économie sociale et solidaire, des coopératives. Les projets devront concerner évidemment l'échelle du territoire nanterrien. Comme je l'ai dit précédemment, l'idée est qu'une synergie se fasse entre différents types d'acteurs, associations, entreprises, etc., pour qu'ils travaillent ensemble.

Sept axes sont identifiés dans ce règlement intérieur. L'idée est que les projets proposés répondent à au moins deux de ces sept axes, qui sont :

- la préservation et l'amélioration de l'environnement ;
- la cohésion sociale ;
- l'écoconception des produits et des services ;
- la réutilisation et la prévention des déchets ;
- le renforcement et la gestion de proximité des biodéchets ;
- le développement de la bioéconomie ;
- l'amélioration de la gestion du cycle de l'eau.

Il s'agit donc d'une enveloppe annuelle de 100 000 euros, qui pourra financer maximum 60 % du projet proposé. Ce sont des projets qui devront être cofinancés par ailleurs et qui, du coup, seront plafonnés à 39 000 euros maximum par projet.

La bourse de la transition écologique finance les besoins liés à la phase de mise au point d'un produit ou d'un service. Le soutien de la Collectivité peut intervenir en investissement ou en fonctionnement. Il s'agit plutôt de lancer des projets. Dans le règlement intérieur, vous avez aussi l'ensemble des modalités du dépôt de candidature avec les pièces à fournir. Ce sera beaucoup plus lourd que pour les budgets participatifs. En effet, nous nous adressons à un public différent, puisque, là, il s'agit vraiment d'un public d'associations, d'entreprises, et ce n'est pas ouvert aux simples citoyens nanterriens.

Nous espérons que cette bourse permettra de lancer des projets ambitieux sur Nanterre, qui permettront à la Ville d'être précurseur, en développant de nouveaux services qui renforceront notre résilience, et d'atténuer notre impact sur l'environnement. Je vous propose donc de voter le règlement. Merci.

M. le Maire. Merci. Samia Kasmi.

Mme Samia KASMI. Merci Monsieur le Maire. Merci Alexis pour cette présentation détaillée de ce règlement constitué sous la forme d'un ambitieux cahier des charges. Ce règlement permet à tous les acteurs nanterriens et les actrices nanterriennes engagés dans la transition écologique et solidaire de comprendre tant l'esprit de ce nouveau dispositif que ces modalités pratiques à tous les stades de la vie de projets répondant à l'exigence de sobriété, de résilience et de cohésion sociale.

En substance, ce document réaffirme l'idée maîtresse qu'il nous faut favoriser l'innovation par une action en réseau pour créer des solutions réplicables que toutes et tous à Nanterre pourront s'approprier.

Sur le plan pratique, ce règlement délimite clairement le positionnement de la bourse de la transition écologique par rapport aux autres dispositifs de la Ville, tels que les subventions ou budgets participatifs, favorisant ainsi la mise en place d'une écologie concrète, une écologie des solutions. Il n'en demeure pas moins que, si le principe de ce règlement doit demeurer intangible, nous devrons, avec les membres du CCTE, veiller à prendre en compte les retours d'expérience pour une utilisation optimale des fonds alloués par la Collectivité. Ainsi, le seuil maximum de financement de 30 000 euros par projet devra à terme être apprécié au regard des caractéristiques des projets soumis, du profil des porteurs/porteuses de projets et, bien sûr, du nombre de projets présentés à chaque édition. Je pense notamment au projet dans le domaine de l'habitat à 100 % inclusif, que les membres du Conseil citoyen ont, en atelier, dès leur entrée en fonction, placé comme thématique prioritaire.

Pour atteindre des résultats tangibles dans ce domaine, il est souvent indispensable de faire appel à des experts reconnus et de mener des recherches poussées. Si les investissements sont parfois élevés pour un projet dédié, leur pertinence doit être analysée à l'aune du potentiel d'essaimage et à la suite de l'exécution intégrale du projet.

Concernant les exigences formelles requises lors du dépôt, relativement contraignantes pour des entités peu rodées à l'exercice délicat de l'appel à projets, il conviendra, sans nous départir de notre neutralité, de mettre sur pied une cellule efficace d'accompagnement à la structuration des dossiers. Elle jouera de ce fait, avec certains acteurs ou actrices, un rôle peut être plus dynamique, proactif, qu'envisagé initialement, mais ne devra pas porter atteinte au principe de l'égalité de traitement.

Enfin, créer des synergies, donner l'envie de travailler ensemble à des acteurs, des actrices, aux compétences complémentaires dans le cadre de consortiums est une idée forte. C'est un travail au long cours et un pari audacieux. La Fabrique des futurs, par les multiples occasions de rencontre qu'elle permet, est une fenêtre grande ouverte pour faciliter en amont des rapprochements informels et prometteurs. Cette approche stimulera des candidatures de projets solidement cofinancés et surtout pérennisables. La clé du succès résidera comme toujours dans le maintien d'une liaison continue entre tous les acteurs et les actrices associés, de près ou de loin, au projet.

M. le Maire. Je vous propose de voter

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

Pour : à l'unanimité

M. le Maire. Alexis, tu voulais ajouter un mot ?

M. Alexis MARTIN. Juste une petite précision. Merci Samia, pour cette intervention. Tu as complété d'ailleurs certaines choses que je n'ai pas dites, effectivement. Notamment, je ne l'avais pas du tout dit et c'est une grosse erreur, mais la bourse de la transition écologique sera portée par le Conseil citoyen de la transition écologique (CCTE), puisque ce sont les citoyens, les associations, les élus et les personnalités qualifiées membres de ce CCTE qui choisiront les projets qui seront accompagnés et soutenus par la Ville. C'est vraiment le CCTE qui gérera cette bourse de la transition écologique.

Après, pour revenir sur ce que tu disais, le CCTE comme la bourse de la transition écologique sont en train d'être mis en place. Forcément, nous avons décidé d'un certain nombre de règles, mais celles-ci seront réinterrogées à l'avenir pour s'adapter en fonction des projets qui seront déposés, de comment cela fonctionne, etc. C'est encore assez expérimental. Il existe donc des chances, en effet, que les règlements à la fois du CCTE et de la bourse de la transition écologique évoluent au cours des prochaines années.

M. le Maire. Nous allons pouvoir voter. La plupart d'entre vous l'ont fait.

142. Modification de l'aide financière aux habitants pour l'achat d'un vélo sur l'année 2021

M. le Maire. Je vous propose de passer au rapport 142, relatif à la modification de l'aide financière aux habitants pour l'achat d'un vélo. Comme vous le savez, Alexandrine Mounier aurait forcément aimé vous présenter ce rapport. Malheureusement, j'ai accepté qu'elle ne vous contamine pas tous ce soir, puisque visiblement elle a la grippe. Je lui ai donc proposé de rejoindre son domicile plutôt que de tous nous contaminer. Du coup, je vais rapporter le rapport. Je vais donc vous le lire pour que vous sachiez le contenu de l'affaire.

Afin de pouvoir de promouvoir l'utilisation du vélo, la Ville propose depuis 2015 un dispositif d'aide à l'achat de vélos. La Ville a réorienté son dispositif en 2021 en ciblant davantage les vélos mécaniques et les kits de conversion pour être complémentaire au dispositif d'Île-de-France Mobilités lancé en février 2020, aidant ainsi fortement les vélos à assistance électrique (VAE).

La délibération du 14 décembre 2020 maintient une aide à l'achat de VAE uniquement pour les publics aux revenus inférieurs à 13 489 euros par part, afin de leur permettre l'obtention du bonus écologique national accordé par le ministère de la Transition écologique, nécessitant d'avoir obtenu au préalable une aide de la Ville de Nanterre. Fin 2021, les conditions d'octroi du bonus écologique national ont été précisées : une personne ayant bénéficié d'une aide distribuée par Île-de-France Mobilités est exigible au bonus VAE prévu par l'article du Code de l'énergie dont je vous épargne le numéro.

Pour cette raison, le maintien de l'aide à l'achat de VAE à Nanterre n'est plus nécessaire. Il est proposé de la supprimer, tout en continuant à orienter les demandeurs vers le dispositif francilien d'Île-de-France Mobilités et le bonus écologique national. Le montant global d'aide restera inchangé pour les habitants, la subvention d'Île-de-France Mobilités venant se substituer à celle de la Ville. En effet, sur une subvention Ville plafonnée à 200 euros, Île-de-France verse un complément à due concurrence de 500 euros. De plus, les démarches des habitants seront grandement facilitées : deux dossiers à déposer au lieu de trois, avec un délai de traitement raccourci.

Par ailleurs, Île-de-France Mobilités exige systématiquement un courrier de refus de la Ville pour les autres publics, dont les revenus sont supérieurs à 13 489 euros par part. Si la Ville n'aide plus à l'achat de VAE, les habitants pourront s'adresser directement à Île-de-France Mobilités, sans demander au préalable à la Ville un courrier de refus.

Les autres barèmes, celui pour l'achat d'un vélo classique, sans assistance électrique, ou celui d'un kit de conversion électrique d'un vélo mécanique, restent inchangés, puisque nous sommes les seuls à intervenir sur ce créneau.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver la suppression de l'aide financière à l'achat de VAE destinée au public aux revenus inférieurs à 13 489 euros par part pour le reste de l'année 2021.

Je vous propose de voter. Vous savez tout avec précision.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : à l'unanimité des votes exprimés
- Ne prend pas part au vote : Mme Maufrais

143. Dénomination de voies sur le territoire de Nanterre au Parc Nord et au Parc Sud

M. **le Maire**. Je vous propose de passer au rapport 143, relatif à la dénomination de rues. Gilles Gauché-Cazalis.

M. Gilles GAUCHÉ-CAZALIS. Monsieur le Maire, chers collègues. Il s'agit d'une délibération qui porte sur la dénomination de trois rues. Deux sont situées dans le Parc Nord et s'intitulent actuellement square des Groues et allée des Groues. Elles sont situées en dehors du futur 11e quartier de Nanterre, et il apparaît nécessaire, dans un souci de cohérence et de justesse géographique, de renommer ces deux axes. La délibération vous présente leur positionnement sur la carte ainsi que leurs caractéristiques. Je ne veux pas m'étaler sur les caractéristiques de ces voies. Je vais préférer prendre un peu de temps sur le nom que nous proposons.

Nous proposons, pour la voie 1, l'allée Georges Pernoud, et pour la voie 2, le square Georges Pernoud. Qui était Georges Pernoud? Né le 11 août 1947 à Rabat, au Maroc, et mort le 10 janvier 2021 à Plaisir, Georges Pernoud est un journaliste, animateur et producteur de télévision française. Il est notamment connu pour être le créateur de l'émission de télévision *Thalassa* et animateur de télévision de 1980 à 2017.

Issu d'une famille de journalistes, Georges Pernoud avait commencé sa carrière à l'ORTF. Il avait participé, en tant que cadreur, à deux expéditions de Haroun Tazieff au Congo et en Éthiopie. Sa passion pour la mer viendra un peu plus tard, en 1973, lorsqu'il participe à sa première course à la voile. Georges Pernoud a créé le magazine *Thalassa* en 1975, qu'il a animé de 1980 à 2017 sur FR3, devenue ensuite France 3. Avec *Thalassa* et ses 1 704 numéros, il est l'animateur français ayant la plus grande longévité à la tête d'une émission de télévision française.

Rencontre avec des pêcheurs, découvertes d'archipel, portrait du Père Jaouen, qui pratiquait la réinsertion de jeunes par la mer, reportage sur la Route du rhum mais aussi sur le sauvetage de migrants, la pêche au thon ou les delphinariums : Georges Pernoud aura mené, avec la rédaction de *Thalassa*, des enquêtes de grande qualité sur le monde de la mer au sens large.

Georges Pernoud était également nanterrien. Depuis plusieurs dizaines d'années, il demeurait Résidence Liberté, située rue Salvador Allende et bordant l'allée et le square des Groues, raison pour laquelle il est proposé de rebaptiser les voies concernées en leur faisant porter son nom. Les conséquences concrètes pour nos habitants : ce sont donc deux adresses d'une douzaine d'habitants qui seront impactées par ce changement de nom. Nous proposons de ne pas changer les numéros, afin d'éviter les trop grands changements, et de changer juste la dénomination de rue.

La troisième rue concernée, actuellement dénommée, sur le plan, rue François Millet, en vertu d'une délibération prise par le Conseil municipal de Nanterre en 1913, par le biais de laquelle la voie est classée dans la voirie communale et prend la dénomination de François Millet. Or il

apparaît qu'une erreur s'est glissée dans la délibération portant sur cette voie, dans la mesure où le prénom du peintre Millet dont il est ici question, comme le confirme la date de naissance figurant sur la plaque, était bien Jean-François et non François.

Rires.

Par conséquent, il est proposé de rectifier cette erreur en requalifiant la voie actuelle, dénommée François Millet, en rue Jean-François Millet, qui était, pour l'histoire, un peintre français considéré comme l'un des maîtres de l'école de Barbizon. On lui doit, entre autres, L'Angélus, Les Glaneuses ou encore Le Printemps. Je vous remercie.

M. **le Maire**. Parfois, il faut plus d'un siècle pour se rendre compte des erreurs. Barbara Feaugas.

Mme Barbara FEAUGAS. Je me félicite évidemment du choix du nom de Georges Pernoud pour les allées – j'étais une grande admiratrice. Juste une petite question. En fait, il y a, semblet-il, deux voies : l'allée des Groues et le square des Groues. Comme nous sommes souvent en train de chercher à donner des noms de rue ou de rebaptiser des rues, pourquoi avoir choisi pour ces deux voies un seul et même nom ? Je pense notamment aussi au choix d'essayer de rééquilibrer la place des femmes dans le nom des rues.

M. le Maire. Gilles Gauché-Cazalis.

M. Gilles GAUCHÉ-CAZALIS. Sur le nom, en fait, il s'agit d'une cohérence sur le plan. Vous voyez qu'il existe une cohérence géographique qui fait que, les deux espaces étant différents, l'un sera appelé rue et l'autre square. C'est plutôt lié à la cohérence géographique. Quant à la préoccupation que vous avez – et que nous avons tous, je crois, dans cette enceinte – quant à la place des noms féminins, je regarderai, mais je crois que les dernières dénominations ont été très féminines. Vous avez raison de souligner qu'il faut que le mouvement se poursuive.

Mme Barbara FEAUGAS. [hors micro] Comme ce sont deux voies différentes...

M. le Maire. Zahra veut dire un mot. Ce n'est pas différent. Elle habite là-bas.

Mme Zahra BOUDJEMAÏ. Dans le quartier du Parc Nord nous avons, au pied de l'immeuble Liberté : le square et l'allée des Groues. De l'autre côté des Terrasses de l'Arche et donc à proximité il y a le nouveau quartier en construction dénommé quartier des Groues. Il y a donc beaucoup de confusion y compris avec un guidage GPS. Alors, lorsqu'en janvier 2021, nous apprenions la mort de Georges Pernoud la proposition est venue de donner son nom en lieu et place du square et de l'allée. En effet, Georges Pernoud habitait l'immeuble Paquebot comme il aimait le dire, depuis plus de 40 ans. Sa famille ayant donné son accord, je vous propose d'accepter le changement de dénomination. Merci pour lui.

M. le Maire. Merci. Je vous propose de voter.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

Pour : à l'unanimité

M. le Maire. Thierry Denois.

M. Thierry DENOIS. [commence son intervention hors micro] Voilà quelques instants de plaisir. Je vous invite à savourer celui-là. Nous serons donc demain la troisième commune de France, avec Monestier et Les Sables-d'Olonne, à avoir une voie et un square Georges Pernoud. Nous célébrons un journaliste qui a contribué à imposer le documentaire dans le paysage audiovisuel. *Thalassa* n'était pas une émission écologiste, mais pour protéger, il faut connaître et comprendre. Georges a inventé un style journalistique, où la mer devient le trait d'union, est révélatrice d'une richesse de peuples, de métiers, de passions, de modes de vie. L'émission de la mer regardait vers la terre et a permis à nombre d'entre nous de connaître et de comprendre. Devant la croissance des vérités prétendument alternatives et la lassitude des publics, le journalisme a besoin de renouveau.

Gageons que l'allée et le square Georges Pernoud interpellent certains de nos jeunes et les conduisent à imaginer de nouvelles formes d'information qui permettront de construire une réponse collective et fraternelle au défi climatique qui s'annonce. Merci.

M. le Maire. Ceux qui n'ont pas voté votent, pour l'histoire.

144. Réservation de berceaux au sein d'établissements d'accueil collectif de jeunes enfants au sein de la Ville de Nanterre

M. **le Maire**. Je vous propose de passer au rapport 144, relatif à la réservation de berceaux au sein d'établissements collectifs de jeunes enfants au sein de la Ville de Nanterre.

Si, pour l'histoire, c'est important de ne pas avoir voté. Nous retenons ceux qui ont voté ou pas ! Stéphanie Lamora.

Mme Stéphanie LAMORA. Merci Monsieur le Maire. Il s'agit donc d'un marché relatif à la réservation de berceaux au sein de crèches privées, dont le montant prévisionnel hors taxes est de 7 724 000 euros, ce qui correspond à un montant prévisionnel pour une année plus trois renouvellements, soit quatre années. Les prestations sont décomposées en six lots, qui correspondent à six secteurs dans lesquels les besoins sont les plus importants.

Il vous est proposé d'autoriser M. le Maire à signer le marché, qui sera attribué par la commission d'appel d'offres, et tous les actes relatifs à leur exécution, et donc de dire que les dépenses seront imputées sur les crédits prévus à cet effet sur le budget des exercices concernés.

M. le Maire. Merci. Nous allons voter. Madame Feaugas.

Mme Barbara FEAUGAS. Monsieur le Maire, chers collègues. Comme trop souvent, nous voyons que le quartier du Mont-Valérien a été oublié dans cette délibération. Cette situation se double d'un manque de places en crèche municipale qui est assez criant dans le quartier du Mont-Valérien, manque relayé régulièrement par les riverains. Notre question sera simple : pourquoi, dans ce domaine comme dans tant d'autres, oubliez-vous le quartier du Mont-Valérien ?

M. le Maire. Stéphanie.

Mme Stéphanie LAMORA. Je vais répondre. Évidemment que non. Sur le Mont-Valérien, nous avons plusieurs crèches municipales. Il n'y a pas de crèche privée sur le Mont-Valérien, donc, de toute façon, personne n'aurait été capable de répondre à cet appel d'offres. Les six lots qui ont été déterminés correspondent à des secteurs qui ne correspondent pas au découpage des quartiers de la ville. C'est vrai qu'au lieu de « quartier », nous aurions pu écrire « secteur », cela aurait été moins confus.

M. **le Maire**. Bien sûr, nous n'oublions pas le quartier du Mont-Valérien. Je vous propose de voter.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : à l'unanimité

145. Maintenance, entretien, exploitation, réparation et amélioration de l'éclairage public – Autorisation à signer le marché

- **M**. **le Maire**. Je vous propose de passer au rapport 145, relatif à la maintenance, l'entretien, l'exploitation, la réparation et l'amélioration de l'éclairage public, autorisation à signer le marché. Gilles Gauché-Cazalis. Allons vite, d'autant plus que ce sont des marchés passés en commission d'appel d'offres.
- M. Gilles GAUCHÉ-CAZALIS. Tout à fait. Juste vous donner le titre de l'objet du marché en question. Il s'agissait d'un marché d'entretien pour la maintenance de l'éclairage public, ainsi que les travaux d'exploitation, de réparation et d'amélioration des installations du réseau d'éclairage public de la ville de Nanterre, auquel nous apportons une attention particulière, car nous avons connu des épisodes de coupure intempestive que nous les avons corrigés. Nous avons la volonté de maintenir et d'améliorer ce réseau électrique nanterrien.
- M. le Maire. Nous votons.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

Pour : à l'unanimité

146. Entretien et maintenance de la signalisation tricolore – Autorisation à signer les marchés

- **M**. **le Maire**. Je vous propose de passer au rapport 146, relatif à l'entretien et la maintenance de la signalisation tricolore. Pareil, un marché. Gilles Gauché-Cazalis.
- M. Gilles GAUCHÉ-CAZALIS. Absolument, qui consiste en l'exécution des prestations d'entretien, réparation, modification et extension éventuelle des installations de signalisation lumineuse tricolore sur le territoire de la ville de Nanterre.
- M. le Maire. Nous votons.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : à l'unanimité

M. le Maire. Nous pourrions peut-être au moins dire les entreprises auxquelles ils ont été attribués.

147. Réalisation de travaux de serrurerie et de métallerie au sein des bâtiments communaux – Autorisation à signer les marchés

- **M**. **le Maire**. Je vous propose de passer au rapport 147, relatif à la réalisation de travaux de serrurerie et de métallerie au sein des bâtiments communaux. Un marché également. Alexis Martin.
- M. Alexis MARTIN. Il s'agit d'une autorisation à signer les marchés pour la réalisation des travaux de serrurerie et de métallerie au sein des bâtiments communaux. C'est un marché d'une période initiale de douze mois, qui peut être reconduit tacitement trois fois par période de douze mois. Il s'agit d'un montant maximum qui sera inférieur à 4,5 millions d'euros sur les quatre ans. Merci.
- M. le Maire. Merci. Je vous propose donc de passer au vote.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

Pour : à l'unanimité

148. Conception, maintenance et exploitation technique du gymnase Langevin – Autorisation à signer les marchés

M. **le Maire**. Je vous propose de passer au rapport 148, relatif à la conception, la maintenance et l'exploitation technique du gymnase Langevin, donc la reconstruction du gymnase. C'est Alexis Martin.

M. Alexis MARTIN. Il s'agit d'une autorisation à signer les marchés pour la conception, la maintenance et l'exploitation technique du gymnase Langevin. Ce dernier, comme vous le savez, a été détruit dans un incendie voilà quelques années – je ne sais plus la date exacte. Il s'agit de sa reconstruction : une construction neuve de 1 525 m² sur un terrain d'environ 2 450 m² dans le quartier du Vieux Pont. Il sera composé d'une salle multisport de 24 m sur 44 m, d'une salle polyvalente de 12 m sur 12 m, et le marché comportera des objectifs de performance sur la disponibilité, le confort, l'entretien et la maintenance, ainsi que des objectifs de performance importants sur la performance énergétique et environnementale, en particulier au niveau de la consommation énergétique.

Il s'agit d'un marché pour une durée maximale de 90 mois et pour un montant d'environ 5 850 000 euros hors taxes. Merci.

M. le Maire. Nous passons au vote.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

Pour : à l'unanimité

149. Location et entretien d'articles textiles – Autorisation de signer les marchés

- **M**. **le Maire**. Je vous propose de passer au rapport 149, relatif à l'entretien d'articles textiles. Samir Abdelouahed.
- M. Samir ABDELOUAHED. C'est une autorisation de signer le marché, qui a pour objet la location et l'entretien des vêtements de travail et d'articles textiles pour les besoins spécifiques de la Direction des personnels de restauration, de la Direction de la petite enfance et de la Direction de la santé de la Ville de Nanterre.
- M. le Maire. Merci. Je vous propose de passer au vote.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

Pour : à l'unanimité

M. le Maire. Nous avons épuisé l'ordre du jour. Nous allons donc passer aux questions orales.

Question orale de Mme Camille BEDIN

M. **le Maire**. La première question est posée par Mme Camille Bedin et c'est Rachid Tayeb qui répond.

Mme Camille BEDIN. Merci beaucoup. Pardon par avance : la question est un peu longue et technique. Je vais essayer de faire le plus court possible. Elle porte sur la ressourcerie.

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux. Le 28 juin 2019, vous aviez décidé de préempter le bien de la succession de Novel-Catin, situé 6-8 avenue de Rueil, pour la somme de 1 780 000 euros, alors que la valeur de vente affichée, présentée par le notaire, était de 3 180 000 euros, soit près de 56 % de décote, alors que la loi, si je ne m'abuse, vous autorise comme d'habitude une variation maximale du prix de rachat à plus ou moins 10 %. L'objectif de cette préemption, disiez-vous, était de maintenir l'activité de l'association Le Cercle ressourcerie, projet que vous savez éminemment écologique, culturel et social, salué par l'ensemble des acteurs de la ville et de l'agglomération plus largement.

Devant ce fait, les héritiers Novel-Catin avaient évidemment fait appel en portant l'affaire devant le juge. Ce dernier a statué en leur faveur le 23 juillet 2020, arrêtant le prix à 2 942 744 euros. Rappelons par ailleurs que le Cercle ressourcerie avait fait savoir à plusieurs reprises au propriétaire et à la commune son intention de se porter acquéreur du bâtiment et d'en assumer la remise en état. L'association n'était pas restée inactive et dispose aujourd'hui des différents financements publics, à l'exception d'un silence de la part de la Commune sur une demande de participation à hauteur de 15 % de l'investissement, via la SEMNA, comme vous l'aviez fait pour l'investisseur ESS Etic du Château et, plus récemment encore, comme vous avez aidé la régie de quartier de Nanterre dans l'acquisition de l'ancienne poste du quartier Berthelot.

Concernant le locataire maintenant, le Cercle ressourcerie, locataire commercial considéré en statut précaire depuis 2014, a été amené en 2018 à formuler devant les tribunaux la reconnaissance d'un bail commercial, devenu de fait pérenne après quatre années, avec pour corollaire une demande de maintien dans les lieux, suite à la décision du propriétaire de rompre le bail consenti alors que l'association souhaitait se porter acquéreur du bâti. À ce jour, le tribunal n'a pas encore statué.

Dans cette attente, les administrateurs du Cercle ressourcerie sont dans l'impossibilité de rouvrir leurs locaux – nous le savons tous –, dans la mesure où des travaux confortatifs indispensables à l'accueil des salariés dans le respect du droit du travail ne peuvent être aujourd'hui financièrement engagés.

Monsieur le Maire, au moment où vous lancez le Conseil citoyen de la transition écologique et donc signifiez aux Nanterriens votre préoccupation d'accélérer la mise en œuvre d'une politique à la hauteur des menaces climatiques et de perte de biodiversité, n'est-il pas temps de sortir de cette situation absurde par le haut, en acceptant la pérennisation de la ressourcerie sur le même lieu et en cofinancement ce projet éminemment écologique et social grâce à la SEMNA? Ce serait la marque la plus tangible que vos actes suivent les discours au service de la commune et de tous les habitants, dont je rappelle ici le fort attachement à cette ressourcerie, ainsi que pour le propriétaire, qui attend la résolution de cette affaire depuis 2014. Nous écoutons vos propositions. Merci beaucoup.

M. le Maire. Rachid Tayeb.

M. **Rachid TAYEB**. Monsieur le Maire, chers collègues, bonsoir. Je vous remercie, Madame Bedin, de nous donner l'occasion de répondre à cette problématique et, ainsi, de réitérer les engagements de la Ville, qui ne sont pas entamés, bien au contraire.

Permettez-moi tout d'abord de relever quelques imprécisions dans votre question. Vous indiquez que la ressourcerie disposait aujourd'hui de différents financements publics lui permettant de racheter elle-même le bâtiment, et n'attendait que l'implication de la Ville. La ressourcerie nous a effectivement présenté, voilà un an, une ébauche de plan de financement qui n'est pas recevable en l'état et que nous tenons à votre disposition d'ailleurs. Tout d'abord, il repose en grande partie sur un soutien financier de la Ville, via le fonds d'investissement métropolitain, à hauteur de 1 million d'euros et une subvention de la SEMNA de 600 000 euros, en plus de sa participation au capital de la SCI à 15 %, comme nous nous y sommes engagés.

Or, les projets d'investissement immobilier portés par des organisations privées dans les associations et les SCI ne sont pas éligibles au fonds d'investissement métropolitain. D'autre

part, la SEMNA n'a pas vocation à subventionner des associations. Par ailleurs, les investisseurs qui étaient pressentis se sont retirés des projets, et aucune lettre d'engagement des organismes de financement n'a été communiquée par la ressourcerie à la Ville. Enfin, malgré plusieurs relances, l'association n'a jamais pu présenter un bilan prévisionnel d'exploitation de la SCI permettant à la SEMNA de le soumettre au vote de son Conseil d'administration.

La Ville n'a pas les moyens de racheter le bâtiment et de financer les travaux nécessaires, évalués à plus de 4 millions d'euros. C'est un investissement considérable qui ne figurait pas dans notre programme.

Pour évoquer par ailleurs la décision des propriétaires de rompre le bail consenti, il ne s'agit pas, pour être exact, d'un bail mais d'une convention d'occupation précaire qui est arrivée à échéance depuis longtemps. La différence n'est pas que sémantique, elle est surtout financière, les indemnités d'occupation versées par la ressourcerie étant trois à quatre fois inférieures à celles qu'elle devrait payer si elle était tenue par un bail commercial classique. Cette différence est suffisamment importante aux yeux de l'établissement public foncier d'Îlede-France, sollicité par la Ville pour assurer le portage financier de l'opération. Cet établissement a bien accepté ce portage sollicité par la Ville, à condition que l'association retire la procédure de requalification du bail. En effet, l'établissement public ne peut pas se porter acquéreur d'un bien pour lequel une procédure est en cours. Nous en sommes là aujourd'hui concernant le bâtiment Crozatier.

De notre côté, nous avons toujours respecté la totalité de nos engagements, même si nous considérons que le maintien de la ressourcerie dans ce bâtiment n'est pas un impératif qui devrait se faire quoi qu'il en coûte. C'est pourquoi nous avons exploré d'autres pistes, qui ont été présentées au responsable de la ressourcerie en juin dernier. Il est dommage qu'en sollicitant votre interpellation, il ait omis de vous en parler. Il s'agit pourtant d'un beau projet, puisque nous proposons d'intégrer la ressourcerie dans un pôle intergénérationnel rue Henri Barbusse, mixant des logements, dont certains pour seniors, une crèche, un restaurant, des espaces verts et un local de 500 m² pour la ressourcerie, avec une belle vitrine sur la rue, telle qu'il l'a demandée.

La Ville et la SEMNA, qui sera propriétaire du local, se sont engagées à proposer des conditions locatives modérées pour garantir l'équilibre économique de la structure, à l'instar de ce que nous avons fait avec d'autres structures de l'ESS que vous citez dans votre question. Dès la signature de la vente en l'état futur d'achèvement par la SEMNA, ces engagements seront contractualisés dans un protocole entre la SEMNA et l'association. Ce protocole devra prévoir le retrait de la procédure de requalification en bail commercial afin de permettre à l'Epfif de finaliser l'acquisition du local actuel, dans lequel la ressourcerie pourra rester jusqu'à la livraison de ses nouveaux locaux, prévue courant 2024.

Par ailleurs, la Ville a été alertée, par les salariés de l'association et des partenaires institutionnels dans les services de la Direccte et le Département des Hauts-de-Seine, concernant le non-respect, par la Direction de la ressourcerie, des dispositifs réglementaires qui s'appliquent à l'encadrement des personnels en insertion. C'est pour le moins regrettable. Je rappelle que l'objet premier d'une structure de l'insertion par l'activité économique consiste à accompagner les salariés en insertion vers des contrats durables ou des formations qualifiantes ou diplômantes. L'absence de bonnes conditions d'insertion doit également vous interroger ou vous inquiéter, au même titre que la question immobilière. Je vous remercie.

M. le Maire. Merci.

Question orale de M. Christophe RIBAULT

M. **le Maire**. La question suivante est posée par M. Ribault, et c'est Nesrine Rezzag Bara qui va répondre.

M. Christophe RIBAULT. Monsieur le Maire, chers collègues. Le manque de mobilisation concernant la sécurité de notre ville reste alarmant. Cet été, une vague de cambriolages a de nouveau ravagé certains quartiers de notre ville, dont particulièrement celui du Mont-Valérien. Malheureusement, pour nous, cette vague ne s'est pas arrêtée début septembre puisqu'elle continue actuellement. Les cambrioleurs n'essaient même plus de se cacher. Ils procèdent dorénavant en pleine journée, au regard de tous.

Le quotidien de nos concitoyens est donc désormais soumis à la pression de cette insécurité latente, alors que ces criminels agissent en toute impunité, qu'ils repèrent à l'aide de photos en pleine journée leur prochain casse, que les habitations sont dévalisées. Le choc des victimes se transforme progressivement en un apeurement collectif : peur de partir au travail en abandonnant son bien, peur de rentrer chez soi et de tomber sur des voleurs armés, voire peur de dîner en ville en laissant ses enfants à la maison.

Craignant de nouvelles récidives et voyant qu'aucune lutte active ne se met en place pour améliorer et préserver ce bien-vivre ensemble dont nous parlons tous, certains ont décidé de s'équiper eux-mêmes en caméras de sécurité. Franchement, est-ce le rôle des Nanterriens que d'assurer eux-mêmes leur propre sécurité ?

Que ce soit en ville ou dans les quartiers, nous ne comptons plus les rodéos et les vols à l'arraché. En témoigne la nuit du 16 septembre, où un père s'est fait dérober sa voiture en plein repas de famille dans un restaurant rue des Hautes Prairies, voiture retrouvée par la Police nationale dans un état lamentable, saccagée, avec de multiples accrochages – avec même à bord, je crois, l'un des voleurs, fortement alcoolisé.

Monsieur le Maire, vous vous êtes engagé dans votre programme à créer une brigade de lutte et un observatoire de suivi des engagements dans la lutte contre les incivilités. Vous souhaitez également – nous en avons parlé ensemble, si nous en croyons ce que vous nous avez dit – faire évoluer le Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) pour maximiser la participation des habitants à ces travaux.

Ma question est donc simple et comporte plusieurs aspects. Vos engagements sont-ils toujours d'actualité sur ces questions? Que comptez-vous faire pour assurer l'intégrité de nos concitoyens? Outre vos engagements, ne serait-il pas sage de songer, comme nous le proposons dans notre programme, à soutenir des dispositifs citoyens, tels que les voisins vigilants, à réfléchir à la mise en place d'opérations « tranquillité vacances » et à constituer – nous revenons là-dessus – une vraie police municipale de proximité pour lutter contre ces incivilités? Je vous remercie.

M. le Maire. Nesrine.

Mme Nesrine REZZAG BARA. Monsieur Ribault, chers collègues. Tout d'abord, prenons garde à qualifier les faits tels qu'ils sont. La problématique des cambriolages et des rodéos est bien réelle à Nanterre, comme dans de nombreuses villes. Nous ne pouvons pourtant qualifier les auteurs de criminels, les faits leur étant reprochés appartenant à la catégorie des délits.

Nous avons récemment échangé au sujet des cambriolages avec le Commissaire divisionnaire de Nanterre, à l'occasion de nos nombreuses rencontres en présence de M. le Maire. Il s'avère que ce sujet, qui touche toutes les villes du département du 92 et bien ailleurs, est pris en compte très sérieusement par les forces de l'ordre. Depuis début juillet, la Police nationale a recensé 80 débuts de plainte pour vol par effraction dans les habitations, dont 25 pour le quartier du Mont-Valérien. Ce phénomène fait l'objet d'un traitement particulier et attentif par le commissariat. La lutte contre ses effets est bien réelle et effective, puisque de nombreuses opérations anticambriolage sont réalisées avec l'appui des unités départementales, que ce soit la Bac ou les compagnies de sécurisation et d'intervention. La présence des policiers sur la voie publique est renforcée sur les secteurs ciblés, parmi lesquels se trouve le Mont-Valérien, et aux heures où sont commis des cambriolages pour des actions préventives, voire répressives.

Sur le plan judiciaire, le traitement des enquêtes avec le relevé des traces et indices systématiques sur place par la police technique et scientifique permet, dans bien des cas,

d'identifier les auteurs. Parallèlement, une surveillance de lieux servant à entreposer des objets recelés est assurée pour interpeller les contrevenants. C'est ainsi que les équipes locales de la Bac et de la brigade de territoire de contact interviennent rapidement et systématiquement dès qu'un cambriolage en cours est signalé, permettant d'interpeller les auteurs en flagrant délit. Pour reprendre juste un exemple très récent, dans la semaine du 20 septembre, la Police nationale a interpellé deux auteurs d'un cambriolage en flagrant délit dans un pavillon de Nanterre, dont un mineur. Après enquête, ces deux individus ont été déférés au parquet, et le majeur a été condamné à six mois de prison ferme. La réponse judiciaire est donc effective.

Quant à nos engagements de mandat relatifs à la création d'un observatoire, comme vous l'indiquez vous-même, ce dernier porte sur le suivi des incivilités qui, selon la définition, concernent des comportements contraires à la civilité. Les cambriolages, rodéos et vols à l'arraché ne rentrent naturellement pas dans cette catégorie, puisqu'ils relèvent de la catégorie des infractions et des délits. Concernant l'engagement municipal qui consiste à intégrer des habitants au travail de coordination et de suivi du bilan du CLSPD, il sera prochainement mis en œuvre, dès lors que le nouveau CLSPD en cours d'élaboration aura été signé par les partenaires concernés, d'ici début de l'année 2022.

M. le Maire. Merci. D'ailleurs, je vais peut-être proposer une modification législative pour que les commissaires de police puissent siéger dans les conseils municipaux, comme le Préfet de police de Paris siège au Conseil de Paris, parce que, évidemment, se préoccuper de ces cambriolages est tout à fait évident. Les ramener à des délits et à des incivilités, pour essayer de faire rentrer l'idée que c'est la Ville de Nanterre qui en est responsable ou qui ne ferait pas ce qu'il faut, n'est absolument pas acceptable.

D'ailleurs, si nous allons ensemble au Conseil municipal de Rueil, au Conseil municipal de Suresnes ou au Conseil municipal de Neuilly, vous verrez que la question des cambriolages se pose avec parfois même plus d'ampleur dans ces villes qu'elle ne se pose à Nanterre. Cela ne me gêne pas que vous nous interrogiez à chaque fois sur ce que fait la Police nationale, mais peut-être que ce serait mieux, effectivement, que nous invitions le Commissaire à siéger au Conseil municipal, ainsi il vous répondrait directement. L'avantage du CLSPD, c'est que vous l'aurez en face de vous. Ainsi, vous pourrez lui dire éventuellement qu'il ne fait pas correctement son travail.

Question orale de Mme Barbara FEAUGAS

M. le Maire. Madame Feaugas.

Mme Barbara FEAUGAS. Mes chers collègues. Nombreux sont les habitants de notre ville à m'interpeller, à nous interpeller, à vous interpeller sur leur ras-le-bol de voir leur hall d'immeuble squatté en permanence, avec tous les aléas qui en découlent : agressivité, saleté, sentiment d'insécurité, trafics en tout genre, dégradations.

À partir du mois d'octobre, deux nouvelles amendes forfaitaires délictuelles (AFD) vont être expérimentées dans plusieurs villes de France, dont Rennes. Cette annonce a été faite par le Procureur de la République de la ville, Philippe Astruc. La mise en œuvre de cette mesure de simplification de la procédure pénale a reposé sur une collaboration interministérielle forte entre le ministère de l'Intérieur et le ministère de la Justice. La première expérimentation concerne l'occupation illicite d'une partie commune d'immeuble collectif et vise des personnes qui occupent les espaces communs à plusieurs, et empêchent délibérément l'accès ou la libre circulation de personnes, ou le bon fonctionnement des dispositifs de sécurité et de sûreté (porte coupe-feu, extincteur, système de désenfumage). Son montant est fixé à 200 euros, minoré à 150 euros et majoré à 450 euros selon les délais dans lesquels le contrevenant la verse.

Bien évidemment, il s'agira de convaincre le Préfet et le Commissaire de police. Mais, Monsieur le Maire, vous avez entre vos mains la possibilité de restaurer la tranquillité, la qualité de vie et

le vivre-ensemble à Nanterre : puis-je compter sur votre soutien pour mettre en place à Nanterre cette amende forfaitaire délictuelle pour l'occupation illicite de partie commune d'immeuble collectif ?

M. **le Maire**. Nesrine Rezzag Bara va vous répondre, à défaut du Procureur de la République. Je suis désolé, Nesrine, mais il faut que tu joues aussi le rôle de Procureur de la République. Allons-y.

Mme Nesrine REZZAG BARA. C'est parti. Madame Feaugas, chers collègues. L'amende forfaitaire délictuelle vient effectivement d'être mise en place à titre expérimental dans six juridictions : Marseille, Lille, Créteil, Reims, Rennes et Foix. Le Département des Hauts-de-Seine n'est pas actuellement concerné.

Pour être tout à fait complète, ce dispositif concerne aussi bien l'occupation illicite d'une partie commune d'immeuble collectif que l'installation illicite sur le terrain d'autrui.

Je peux d'ores et déjà vous dire qu'il ne sera pas nécessaire de convaincre le Commissaire de police sur ce sujet, puisque lui-même l'a abordé lors de notre dernier point régulier avec M. le Maire, alors que les juridictions concernées n'étaient même pas encore annoncées officiellement.

Opérationnelle dans les juridictions concernées à partir du 18 octobre 2021, l'amende forfaitaire pourrait être généralisée au niveau national au premier trimestre 2022, sur décision des ministres de l'Intérieur et de la Justice. Dès que ce sera le cas, nous n'avons aucun doute sur la capacité des services de police de se saisir de cette opportunité, avec bien évidemment notre soutien.

S'il s'agit d'une réponse qui peut effectivement s'avérer intéressante, notons tout de même sa limite puisqu'elle ne peut s'appliquer qu'à l'encontre d'une personne solvable, ce qui n'est bien souvent pas le cas des mis en cause. Merci beaucoup.

M. le Maire. Le prochain Conseil municipal se déroulera le 6 décembre. Merci à vous.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 58.